



www.ville-pontarlier.fr

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Conseil Municipal du 17 mars
2025

INTRODUCTION

Si l'action d'une collectivité locale est principalement conditionnée par le vote du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue le premier acte. Etape fondamentale du cycle budgétaire, il doit permettre au Conseil Municipal de discuter et arrêter les choix qui détermineront les priorités du budget et préfigureront les finances de la Ville à court, moyen et long termes.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat se tient dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Le rapport qui lui sert de support doit contenir :

- Les orientations budgétaires concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Une information relative à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- Une information relative au personnel de la collectivité.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) est venue compléter ce dispositif. Elle demande aux collectivités de présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement annuel. Ces informations doivent porter à la fois sur le budget principal et les budgets annexes.

Ce rappel du cadre législatif ne doit pas faire oublier la portée du DOB pour notre Ville.

C'est dans un contexte inédit que la Ville a préparé son budget primitif, le calendrier habituel du cadrage budgétaire national ayant été bouleversé par les dissolutions parlementaires et gouvernementales, empêchant l'aboutissement de la loi de finances avant la fin d'année 2024.

La ville a dû construire son projet de budget dans un contexte mouvant, en parallèle des débats sur le projet de budget de l'Etat. Compte tenu de la situation des comptes publics au niveau national, la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ne faisait cependant aucun doute. La ville de Pontarlier, en acteur responsable et soucieux de garantir les services publics et les investissements sur son territoire, s'est préparé à ces nouvelles restrictions.

Aussi, ce débat d'orientation budgétaire devra permettre de trouver le juste équilibre entre les réponses à apporter à ces contraintes et les chantiers de transformation nécessaires pour préserver et soutenir l'amélioration continue des services publics et celle du cadre de vie de nos concitoyens.

L'année 2025 verra se poursuivre les engagements forts pris pour une ville durable, solidaire et dynamique. Les efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie se poursuivront, au travers du déploiement du Schéma Directeur Immobilier et Energie multi-enjeux (SDIE). Tous les facteurs d'attractivité seront mobilisés : amélioration du cadre de vie, consolidation du rayonnement culturel, déploiement de nombreuses animations, avec en 2025 le temps fort du Tour de France, offre éducative exigeante

et adaptée, programme d'activités pour l'épanouissement des plus jeunes. La Ville continuera également son engagement aux côtés des acteurs économiques et associatifs qui concourent, par leurs actions, au développement et au dynamisme de la Ville.

Avant d'explicitier les orientations budgétaires pour notre Ville (Titre 2), je vous propose une présentation synthétique du contexte de préparation du budget (Titre 1). Ces éléments conditionnent en effet notre action et les options budgétaires à retenir. La dernière partie de ce rapport sera consacrée à un point sur l'endettement de la collectivité (Titre 3) avant une présentation en annexe des ressources humaines de la Ville.



www.ville-pontarlier.fr

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Municipalité du 10 février 2025
Groupe Majoritaire du 26 février 2025
Commission Finances du 05 mars 2025
Conseil Municipal du 17 mars 2025

SOMMAIRE

	Pages
1. Le contexte des orientations budgétaires 2025	3
2. Les orientations budgétaires 2025	38
3. La situation de la dette	57
4. Annexes	69



DOB 2025 - VILLE DE PONTARLIER

1. LE CONTEXTE DU DOB 2025

1. LE CONTEXTE DU DOB 2025

1. Contexte macro-économique : croissance & inflation

1. LE CONTEXTE

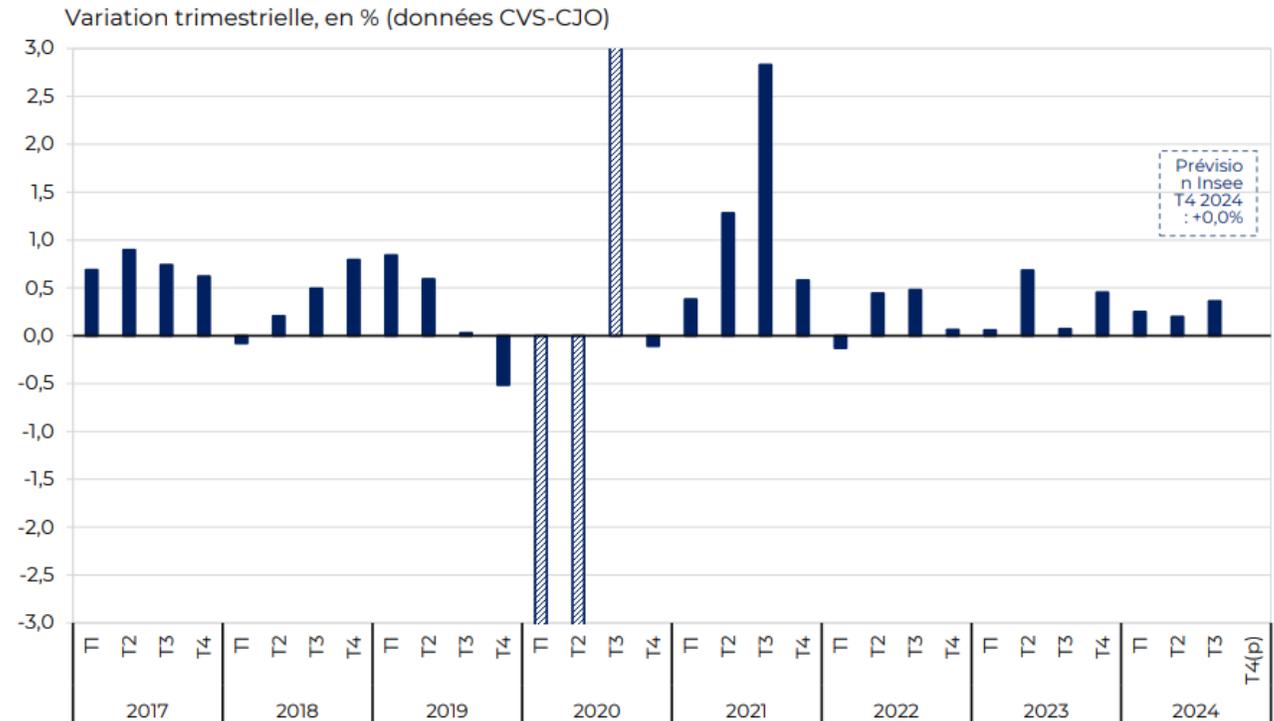
1. Contexte macro-économique : croissance & inflation

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Évolution du PIB français



Source : Insee, Note de conjoncture, 17 décembre 2024

1. LE CONTEXTE

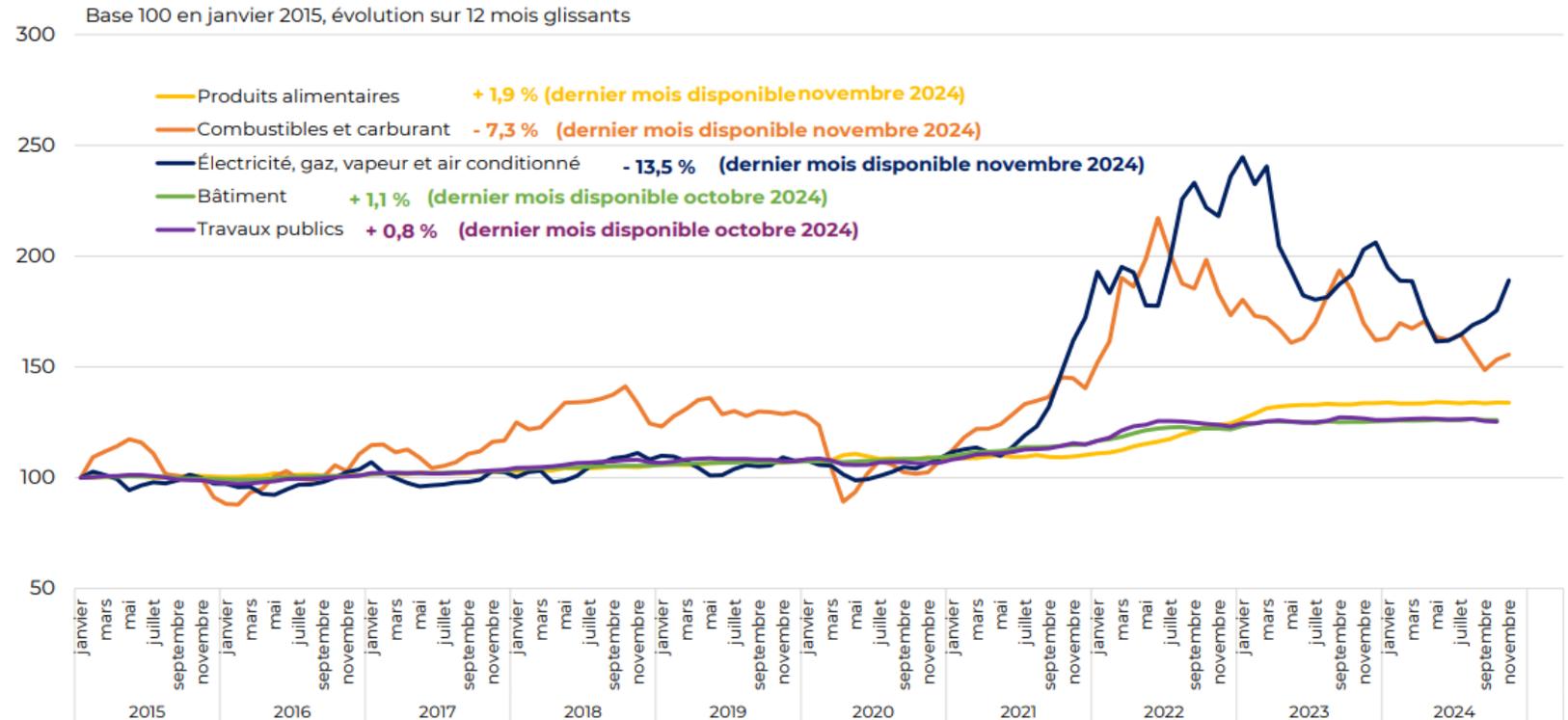
Une inflation descendue à 1,3% fin 2024

1. Contexte macro-économique : croissance & inflation

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

Indices de prix impactant la dépense locale



*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de 2,0% en moyenne (+2,3 % pour l'IPCH).

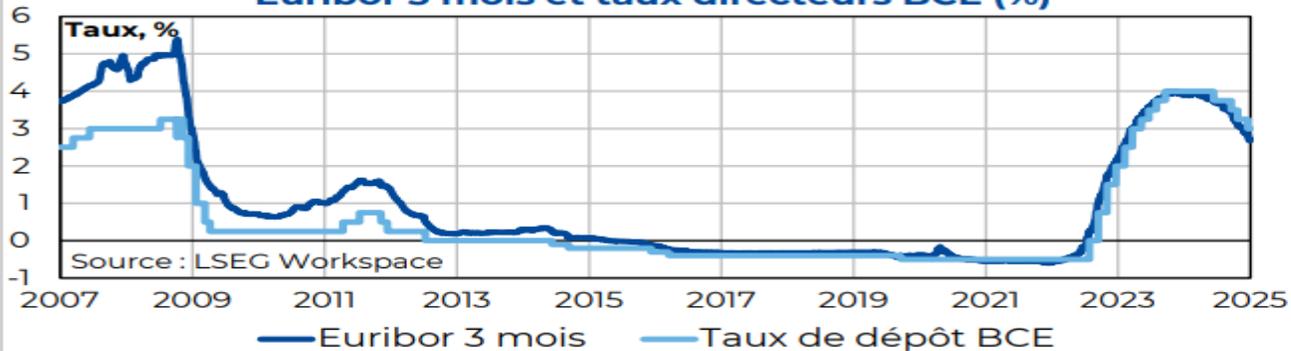


1. LE CONTEXTE

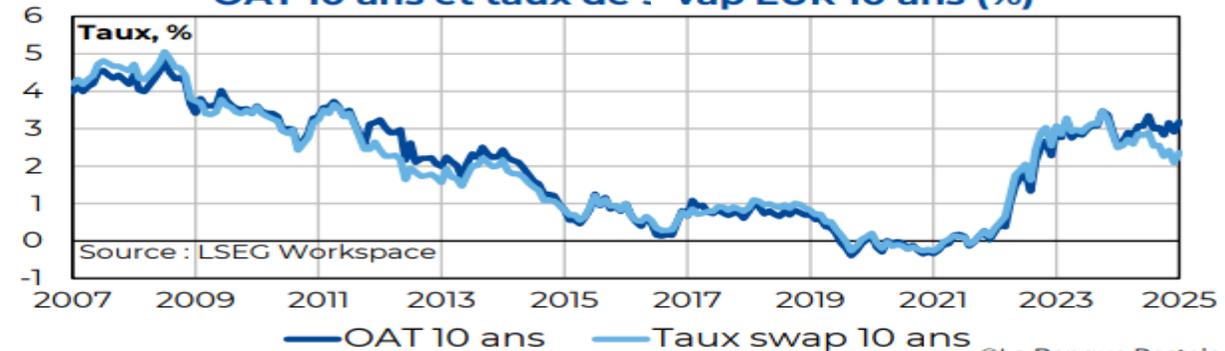
1. Contexte macro-économique : évolution des taux d'intérêt

Évolution des taux d'intérêt

Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



OAT 10 ans et taux de € vap EUR 10 ans (%)



L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la Banque Centrale Européenne à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023. L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance. Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne est resté quasi-stable, soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. L'écart de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb* sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 . Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, celui-ci pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un écart de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

1. LE CONTEXTE DU DOB 2025

1. Contexte macro-économique : croissance & inflation
2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics

1. LE CONTEXTE

2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics

Le contexte budgétaire national est marqué par une situation des comptes publics particulièrement dégradés .

▲ La situation en 2023 :

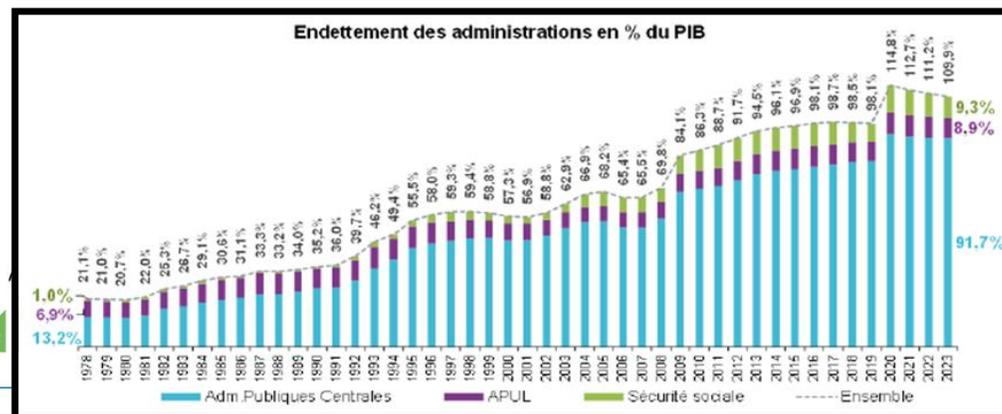
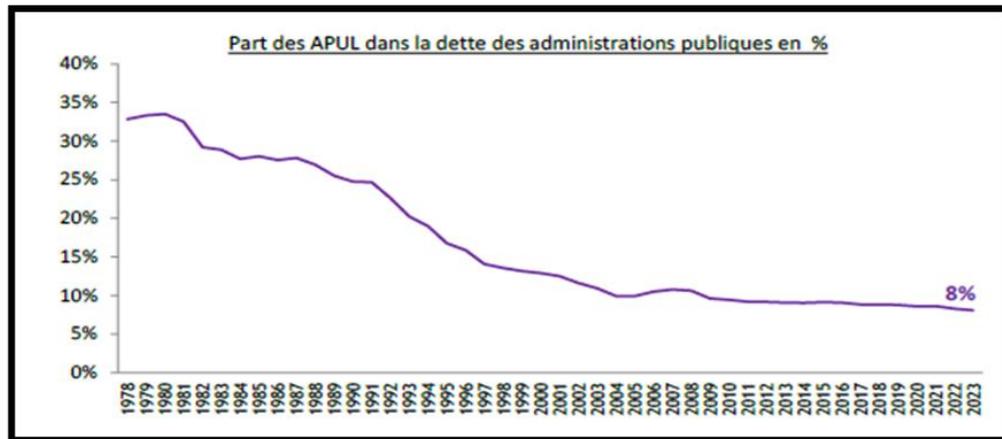
- Le **déficit public** s'établit à 5,5% au-delà des 4,9% prévus dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) 2024.
- Cet écart de prévision concerne peu le bloc local : ce dérapage concerne, en premier lieu, le budget de la sécurité sociale et celui de l'Etat et plus marginalement les administrations locales.
- Le besoin de financement des collectivités locales s'établit à 5,5 Md€ contre un excédent de financement en 2022. Cet écart de 8,5 Md € représente 30% de l'augmentation du déficit en 2023.
- Il faut toutefois relativiser cette situation : les **collectivités locales** ne représentent que **3,6% du besoin de financement** des administrations publiques alors qu'elle représente en 2023 près de **18% de la dépenses publiques et 47% de l'investissement publique**.
- L'augmentation en 2023 du besoin de financement des APUL s'explique à 75% par une augmentation de l'investissement et pour 25% par une baisse de l'autofinancement.
- Les collectivités locales présentent en effet une Capacité d'Autofinancement positive alors que l'Etat affiche un déficit de fonctionnement depuis 1991.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation en Md€
	2022	2023	2022	2023	
Solde public					
Adm.Publiques Centrales	-5,0%	-5,5%	-133,0	-156,4	-23,5
APUL (1)	0,0%	-0,4%	-1,1	-9,9	-8,9
<i>dont collectivités locales</i>	0,1%	-0,2%	3,0	-5,5	-8,5
<i>dont ODAL (2)</i>	-0,2%	-0,2%	-4,0	-4,4	-0,4
Sécurité Sociale	0,3%	0,4%	8,2	11,5	+3,3
Ensemble	-4,7%	-5,5%	-125,8	-153,9	-28,2

(1) Administrations Publiques Locales (2) Organismes Divers d'Action Locales

1. LE CONTEXTE

2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics

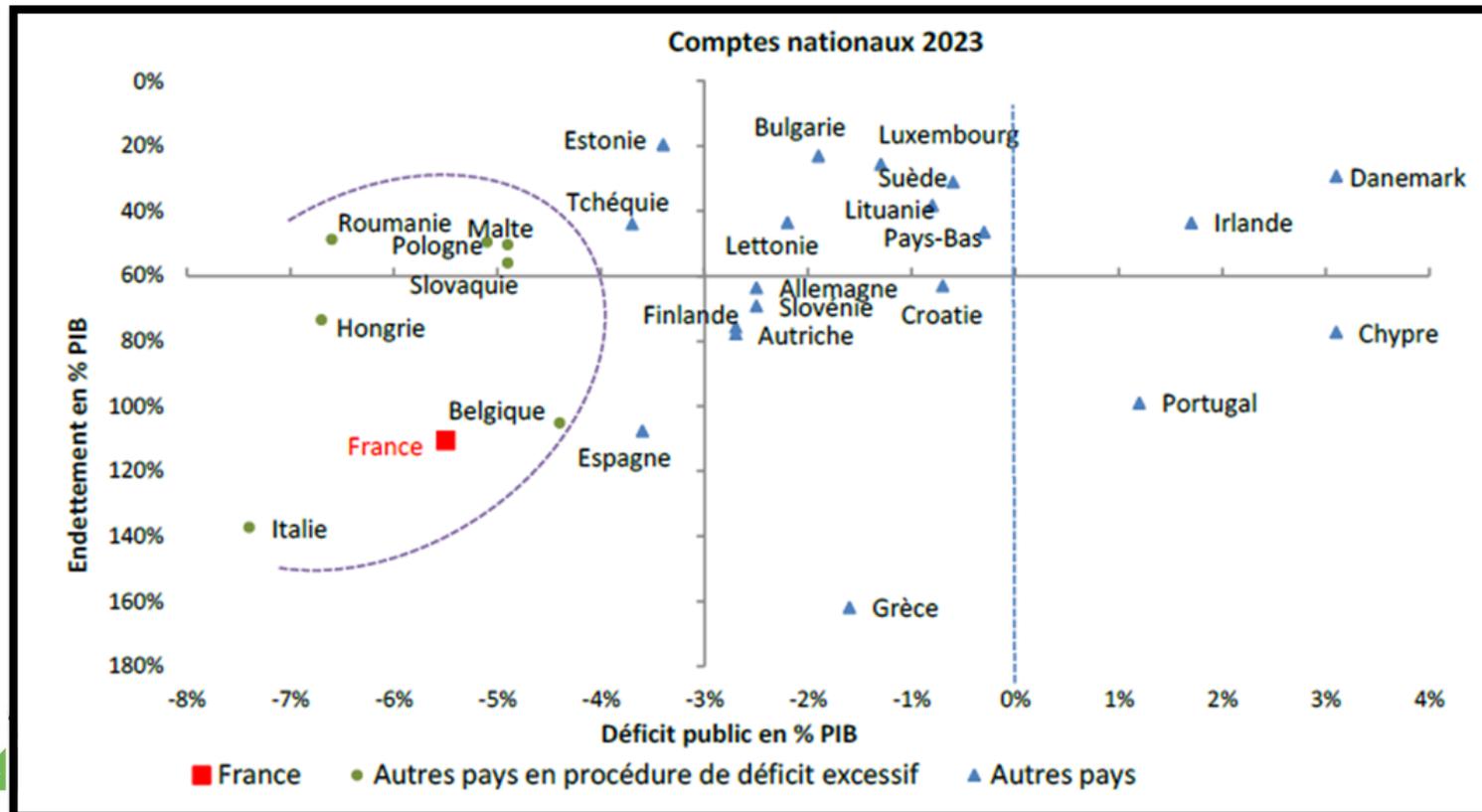


▲ La situation en 2023 :

- **L'endettement public** se situe à un niveau élevé. Il a augmenté de 148 Md€ dont 6 Md€ pour les APUL, pour atteindre 3 101 Md€.
- Les APUL ne représentent que 8% de cette dette, celle-ci étant essentiellement portée par les Administrations Publiques Centrales. Cette proportion dans la dette publique nationale reste inférieure à 9% depuis 15 ans.

1. LE CONTEXTE

2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics

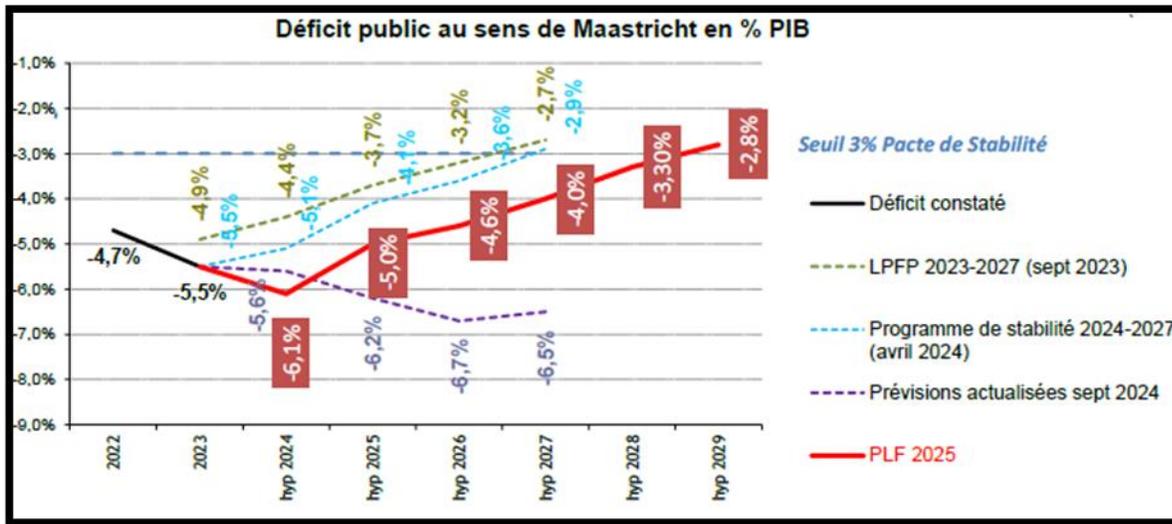


▲ La situation en 2023 :

- Cette situation dégradée a conduit l'Europe à déclencher **une procédure pour déficit excessif**.
- Les Etats visés par ce type de procédure doivent soumettre à la Commission Européenne un plan budgétaire à moyen terme.
- En retour, celle-ci présentera une trajectoire de référence pour l'évolution des dépenses devant permettre un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB / an.
- Le non-respect d'une trajectoire de redressement **expose la France à des sanctions** allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

1. LE CONTEXTE

2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics



▲ La trajectoire de redressement des finances publiques 2024-2025

- Un dérapage particulièrement important attendu en 2024, au-delà de 6,1%.
- Le Gouvernement évalue désormais le déficit public 2024 à 179 Md€ contre 139 Md€ en LFI 2024.
- Les collectivités locales sont pointées du doigt par le gouvernement.
- En ce qui concerne les APUL, le déficit 2024 a été réévalué à -16 Md€ pour les collectivités locales contre un déficit prévisionnel de -1,8 Md€ pour les collectivités locales, soit un écart de 14,2 Md€.
- L'endettement resterait durablement élevé.

	2023	PLF 2025	
		2024	2025
Adm. Publiques Centrales	-5,5%	-5,4%	-4,7%
APUL (1)	-0,4%	-0,7%	-0,7%
Sécurité Sociale	0,4%	0,0%	0,2%
Ensemble	-5,5%	-6,1%	-5,2%

	2023	2024	2025
Adm. Publiques Centrales	-3,9%	-0,6%	+1,1%
APUL (1)	+2,4%	+4,8%	+0,2%
Sécurité Sociale	-0,1%	+3,2%	+0,6%
Ensemble	-1,0%	+2,1%	+0,7%

(1) Administrations Publiques Locales

1. LE CONTEXTE

2. Contexte budgétaire national : la contribution des collectivités au redressement des comptes publics

Cette dégradation des comptes publics amène l'Etat à mettre à contribution différents niveaux d'acteurs, dont les collectivités territoriales. Le gouvernement Bayrou a annoncé ramener l'effort des collectivités locales au titre de 2025 de 5 milliards à 2,2 milliards d'euros en s'appuyant sur les travaux du Sénat . Le Sénat a remplacé le prélèvement au profit d'un fonds de réserve par un **dispositif de lissage conjoncturel** des recettes fiscales avec un objectif de prélèvement ramené de 3 à 1 Md€, **la réduction du FCTVA proposé par le Gouvernement Barnier est supprimée, Le gel des fractions de TVA est maintenu.**

	 GOUVERNEMENT <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 SÉNAT
	Version initiale PLF 2025	Version Sénat PLF 2025
<i>Dispositif de prélèvement / lissage des recettes</i>	3 Md€	1 Md€
<i>Gel des fractions de TVA</i>	1,2 Md€	1,2 Md€
<i>Réduction FCTVA</i>	0,8 Md€	
TOTAL	5 Md€	2,2 Md€

Ce chiffrage ne comprend pas la hausse du taux de la CNRACL dont la hausse initiale de 4% par an pendant 3 ans est ramenée à 3% pendant 4 ans.

1. LE CONTEXTE DU DOB 2025

1. Contexte macro-économique : croissance & inflation
2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics
3. Contexte budgétaire national : La loi de finances

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : La loi de finances

AVERTISSEMENT :

Ce document présente les dispositions actuellement retenues dans les projets de loi de finances sur lesquels le gouvernement a engagé sa responsabilité en application de l'article 49.3 de la constitution le 3 février 2025.

Pour une meilleure compréhension, les évolutions intervenues depuis le projet de loi initial du Gouvernement sont parfois précisées.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, mesures « associant » les collectivités locales au redressement des comptes publics

▲ Remplacement du prélèvement au profit d'un fonds de réserve par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)

- Un fonds de réserve avait été imaginé dans le projet de loi de finances initial, alimenté par un prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, ce fonds devait être de 3 Md€,
- Le prélèvement a été ramené de 3 Md€ à 1 Md€ en 2025,
- Une contribution de 500 M€ des communes et des EPCI à fiscalité propre, répartie à part égale en 2 enveloppes distinctes,
- Sont contributeurs les communes et EPCI dont l'indice de ressources et de charges est supérieur de 10% à la moyenne,
- **La Ville de Pontarlier n'est pas concernée, mais ses partenaires (Région, Département) le sont,**
- Le montant collecté est reversé par tiers à compter de 2026, au sein de chaque catégorie (bloc communal, département,...) pour 10% au FPIC du bloc communal et pour le solde à chaque contributeur au prorata de sa contribution.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, mesures « associant » les collectivités locales au redressement des comptes publics

▲ Le Gel des fractions de TVA

- Actuellement, la TVA est versée en année N, au vu d'une estimation du produit de TVA N, fixée de manière prévisionnelle dans la loi de finances. Cela conduit à des régularisations qui peuvent être à la baisse, compte tenu du montant définitif de TVA,
- En 2025, la TVA sera versée en N sur la base du produit perçu en N-1.
- Cette disposition entraîne une année blanche en 2025, mais potentiellement une perte pour les collectivités évaluées entre 1,2 et 1,5 Mds €,
- L'affectation de la dynamique de TVA n'est pas modifiée à compter de 2026.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, mesures « associant » les collectivités locales au redressement des comptes publics

▲ La suppression de la baisse du FCTVA

- Le projet de loi de finances initial prévoyait une suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement et l'abaissement du taux de compensation de 16,404 % à 14,85%,
- Le Gouvernement Bayrou valide la suppression de cette disposition par le Sénat,
- Le FCTVA est maintenu à son niveau actuel.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, mesures « associant » les collectivités locales au redressement des comptes publics

▲ Une hausse de 12 points en 4 ans du taux de cotisation CNRACL

- Hausse de 3 points en 2025, puis les 3 années suivantes

Dans un rapport publié en octobre, l'IGAS a analysé les perspectives d'évolution des comptes de la CNRACL et conclu à une aggravation forte de ces derniers au-delà de 11 Md€ en 2030. Dans son rapport remis en octobre, la cour des comptes a ciblé le niveau de déficit actuel (2,5 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2021) et les perspectives d'aggravation en recommandant de « faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier de la CNRACL à hauteur de la part du déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui leur incombe ».

Le Gouvernement suit, dans le projet de loi de finances, une partie de ces recommandations.

Cotisations CNRACL	2025	2026	2027	2028
PLFSS_2025-hausse_nb points	3,00	6,00	9,00	12,00
PLFSS_2025 impact budget ville de Pontarlier	119	239	359	479

Attention des mesures correctrices complémentaires devraient être adoptées selon l'IGAS sous peine de ne pas atteindre l'équilibre : des hausses de taux cotisation complémentaires pourraient avoir lieu post 2028.

1. CONTEXTE DU DOB 2025

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, évolution des concours financiers

L'enveloppe des concours de l'État au bloc communal comprend les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les crédits relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales et le FCTVA. Hors TVA, l'enveloppe des concours est plafonnée. Pour 2025, l'ensemble des concours financiers de l'Etat est en baisse de 10 M€.

En millions d'euros	LFI 2024	PLF initial 2025 		PLF 2025 		PLF 2025 	
		Montants €	Delta	Montants €	Delta	Montants €	Delta
DGF	27 245	27244,7	-	27 534,70	290,00	27 394,70	150,00 €
TVA "DGF" DES REGIONS	5 272	5272	-	5 272,00	-	5 272,00	- €
AUTRES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT	1 472	1472	- 1,00	1 473,90	1,00	1 473,90	1,00 €
AUTRES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT	2 968	2968	-	2 968,00	-	2 818,00	- 150,00 €
AUTRES CONCOURS PLAFONNES	10 355	9659,2	- 696,00	9 843,90	- 511,00	9 793,90	- 561,00 €
COMPENSATION FISCALES HORS VARIABLES D'AJUSTEMENT	664	711	47,00	711,00	47,00	711,00	47,00 €
PERIMETRES DES VARIABLES D'AJUSTEMENT	3 539	3052	- 487,00	3 052,00	- 487,00	3 052,00	- 487,00 €
ENVELOPPE PLAFONNEE DES CONCOURS DE L'ETAT	47 313	46616	- 697,00	47 093,00	- 220,00	46 753,00	- 560,00 €
AUTRES CONCOURS NON PLAFONNES (DONT FCTVA)	7 385	7127	- 258,00	7 925,00	540,00	7 935,00	550,00 €
TOTAL CONCOURS DE L'ETAT	54 698	53 743	- 955	55 018	320	54 688	- 10

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, évolution des concours financiers >>> Dotations et mécanismes de compensation

- ▲ Gel de la DGF en 2025
- ▲ Augmentation des dotations de péréquation de +290 M€, avec :
 - DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : + 90 M€ (Pontarlier non concerné) ,
 - DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : +100 M€ (Pontarlier concerné)
- ▲ Cette augmentation sera financée par un abondement de l'Etat, prévue par le Sénat à 290 M€ et ramené par le Gouvernement Bayrou à 150 M€



1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, évolution des concours financiers

>>> Principales évolutions

▲ Modifications des critères et méthodes d'attribution de la DETR :

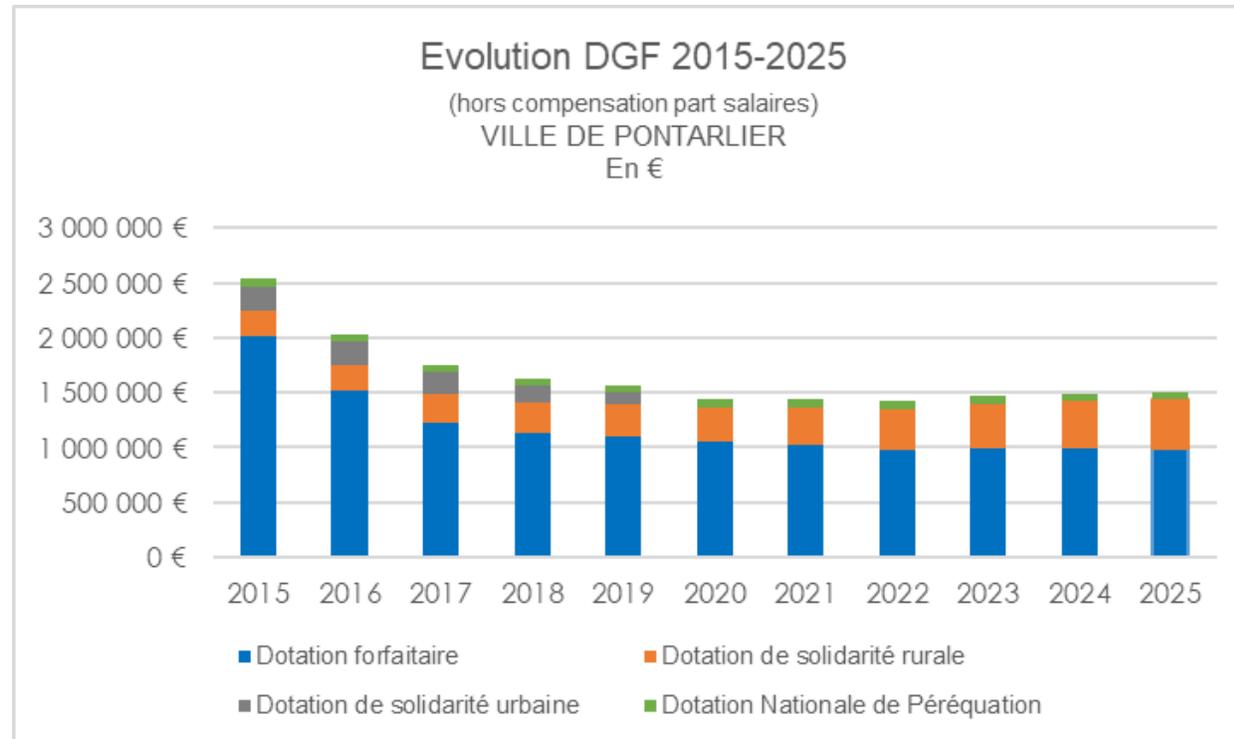
- Possibilité de cumuler la DETR avec d'autres dispositifs de subvention, tels que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou le Fonds Vert.
- Possibilité de maintenir la réunion de la commission même en cas de sièges vacants, afin d'accélérer les décisions d'attribution de la DETR.
- Redéfinition des informations à communiquer aux membres de la commission, incluant désormais, en plus de la liste des opérations subventionnées et du montant de la subvention de l'État, le coût total des projets et le montant des subventions demandées.

1. LE CONTEXTE

VILLE DGF 2025
(estimation)
1 504 000€
(1,49 M€ en 2024)

3. Contexte budgétaire national : loi de finances, évolution des concours financiers

>>> DGF de Pontarlier



1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances

>>> Autres mesures

- ▲ **Transfert de ressources aux communes pour le financement de la compétence en matière d'accueil du jeune enfant - article 65 bis A du PLF 2025.**

L'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 relative au plein emploi rend obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants quatre compétences en matière d'accueil du jeune enfant, compétences auparavant facultatives.

Introduit par amendement, cet article prévoit que l'État accompagne financièrement ces communes, afin de soutenir l'exercice de ces compétences. Ce financement sera réparti :

- en fonction du nombre de naissances,
- du potentiel financier par habitant.

Les modalités précises de cette répartition seront définies par décret en Conseil d'État.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances

>>> Autres mesures

▲ Recentrage de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires.

Ainsi, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, mais utilisés à des fins spécifiques (comme l'hébergement d'urgence ou les locaux d'enseignement), seront désormais exonérés de cette taxe.

▲ Évolution de la TLPE

Le PLF réhausse les tarifs normaux /m² applicable en 2024. Ces tarifs sont différenciés par dispositifs publicitaires, la surface du dispositif et la population de l'autorité compétente.

Seules les faces effectivement utilisées pour l'affichage (publicité, inscriptions, images) seront prises en compte désormais, ce qui pourrait réduire la base imposable et donc diminuer les recettes fiscales.

1. LE CONTEXTE

3. Contexte budgétaire national : loi de finances - autres mesures

▲ Modifications en matière de TVA

- Taux de TVA réduit sur les livraisons de chaleur issues de réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des énergies renouvelables,
- Les chaudières utilisant des énergies fossiles ne pourront plus bénéficier des taux réduits de 5,5% ou 10%.

▲ Application d'un taux d'indemnisation de 90 % pour les arrêts maladie dans la fonction publique

Actuellement, les fonctionnaires en congé maladie ordinaire perçoivent l'intégralité de leur traitement pendant trois mois.

Introduit par amendement, cet article prévoit d'appliquer une décote avec un taux de remplacement de 90 %.

Cette mesure entrerait en vigueur dès le premier jour du mois suivant la publication de la loi et s'appliquera aux congés de maladie futurs. Des mesures similaires seront envisagées pour les agents non titulaires et ceux sous régimes particuliers.

1. LE CONTEXTE DU DOB 2025

1. Contexte macro-économique : croissance & inflation
2. Contexte budgétaire national : la situation des comptes publics
3. Contexte budgétaire national : le projet de loi de finances
4. Contexte local : situation financière de Pontarlier

1. LE CONTEXTE

4. Contexte local : situation financière de Pontarlier

>>> **Résultat global de clôture** (*chiffres provisoires*)

	CA 2024
Résultat de Fonctionnement	5 773 847 €
Résultat d'investissement	- 982 174 €
Résultat de clôture	4 791 673 €

	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	MOY (5 dernières années)
Résultat de Fonctionnement	6 758 212 €	6 336 306 €	7 178 890 €	5 340 954 €	6 277 642 €
Résultat d'investissement	- 560 545 €	934 740 €	- 1 503 616 €	195 489 €	- 383 221 €
Résultat de clôture	6 197 667 €	7 271 046 €	5 675 274 €	5 536 443 €	5 894 421 €

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat de fonctionnement décomposé

	CA 2024
Résultat de Fonctionnement	5 773 847 €
Dont résultat annuel	1 961 825 €
Dont résultats antérieurs cumulés (002)	3 812 022 €

	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	MOY (5 dernières années)
Résultat de Fonctionnement	6 758 212 €	6 336 306 €	7 178 890 €	5 340 954 €	6 277 642 €
Dont résultat annuel	2 987 025 €	3 857 652 €	2 677 478 €	3 517 829 €	3 000 362 €
Dont résultats antérieurs cumulés (002)	3 771 187 €	2 478 654 €	4 501 412 €	1 823 125 €	3 277 280 €

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat de fonctionnement : décomposition

	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	MOY (5 dernières années)
Dépenses hors 002	24 089 749 €	22 321 779 €	21 204 372 €	20 675 068 €	19 613 691 €	21 580 932 €
Recettes hors 002	26 051 574 €	25 308 804 €	25 062 024 €	23 352 545 €	23 131 520 €	24 581 293 €
Solde de fonctionnement annuel	1 961 825 €	2 987 025 €	3 857 652 €	2 677 477 €	3 517 829 €	3 000 362 €

La baisse du résultat annuel provient d'une progression plus forte des dépenses de fonctionnement que des recettes (8% contre 3%), provoquant un effet ciseau de - 1 M€ environ.

Tous les postes de dépenses sont en augmentation :

- les charges à caractère général : + 5% soit + 320 K€*,
- les dépenses de personnel : + 10%, soit + 1,1 M€ (dont comblement de postes, GVT, pacte social, revalorisations indiciaires 2023 en année pleine & + 5 points d'indices attribués à chaque agent public)
- les charges de gestion courante : + 5% soit + 180 K€
- les charges financières : + 5% soit + 16 K€

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat d'investissement

	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	MOY (5 dernières années)
Résultat d'investissement	- 982 174 €	- 560 545 €	934 740 €	- 1 503 616 €	195 489 €	- 1 916 105 €
Dont résultat annuel	- 3 367 819 €	- 4 060 405 €	- 2 261 879 €	- 2 538 647 €	- 1 592 484 €	- 13 821 234 €
Dont résultats antérieurs cumulés (001+10)	2 385 645 €	3 499 860 €	3 196 619 €	1 035 031 €	1 787 973 €	11 905 128 €

Le résultat d'investissement est traditionnellement déficitaire puisqu'il a vocation à être financé par une partie de la section de fonctionnement au travers de l'affectation du résultat (nature 1068) et par l'emprunt.

En 2024, aucun emprunt n'a été réalisé sur le budget général au vu du résultat global de clôture (4,7 M€), du contexte des marchés financiers et de la notification de subventions de l'ordre de 800 K€ qui ont été reçus trop tardivement pour être inscrits au budget 2024. Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2025.

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Affectation des résultats

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	5 773 846,51 €
---	----------------

Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001	-982 173,52 €
Restes à réaliser en dépenses (P)	-3 039 235,49 €
Restes à réaliser en recettes (Q)	12 530,62 €
- Emprunts	0,00 €
- Subventions	12 530,62 €
Excédent (+) ou besoin (-) de financement de la section d'investissement	-4 008 878,39 €

3. Proposition d'affectation du résultat

Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement	4 008 878,39 €
---	----------------

Surplus du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (002) (W=G+R)	1 764 968,12 €
---	----------------

Disponible "net" pour BP N	1 764 968,12 €
----------------------------	----------------

Le budget 2025 intégrera les résultats 2024, en tenant compte des besoins de financement de la section d'investissement. Ces besoins résultent du solde d'exécution de la section d'investissement, cumulé au solde des restes à réalisées, reportés sur 2025.

Le montant des reports en dépenses est de 3 M€. Après leur prise en compte, le résultat disponible pour le budget primitif 2025 est de 1,8 M€.

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Indicateurs financiers

Recettes réelles de fonctionnement (A)	29 681 375,48 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	22 661 900,05 €
Epargne brute (autofinancement) (C=A-B)	7 019 475,43 €
Amortissement du capital (D)	1 806 349,72 €
Epargne nette disponible (E=C-D)	5 213 125,71 €
Encours de la dette au 31/12 (F)	14 098 335,56 €
Endettement/Epargne brute (ans) (F/C)	2

Les ratios à l'issue de l'année 2024 restent très satisfaisants avec une **épargne disponible de 5,2 M€** et une **capacité de désendettement de 2 ans**, stable par rapport à l'an dernier.

La collectivité dispose des indicateurs propices à de nouveaux investissements.

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> L'évolution de l'épargne sur 5 ans

	C.A 2020 retraité	C.A 2021 retraité	C.A 2022 retraité	C.A 2023 retraité	C.A 2024 retraité	Evolution 24/23	
						masse	%
Dépenses de gestion (A) ¹	18 224 163 €	19 292 471 €	19 914 360 €	20 764 162 €	22 343 541 €	1 579 379 €	7,61%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>9 825 297 €</i>	<i>10 293 899 €</i>	<i>10 409 587 €</i>	<i>10 585 653 €</i>	<i>11 690 323 €</i>	<i>1 104 670 €</i>	10,44%
Recettes réelles de fonctionnement (B) ²	22 738 069 €	22 911 256 €	24 771 154 €	25 043 998 €	25 869 354 €	825 356 €	3,30%
Epargne de gestion (C=B-A)	4 513 906 €	3 618 785 €	4 856 794 €	4 279 836 €	3 525 813 €	-754 023 €	-17,62%
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	281 586 €	245 250 €	217 090 €	302 706 €	318 359 €	15 653 €	5,17%
Epargne brute (E=C-D)	4 232 320 €	3 373 535 €	4 639 704 €	3 977 130 €	3 207 454 €	-769 676 €	-19%
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	1 819 840 €	1 754 069 €	1 774 118 €	1 831 041 €	1 806 350 €	-24 691 €	-1%
Epargne nette (G=E-F)	2 412 480 €	1 619 467 €	2 865 586 €	2 146 089 €	1 401 104 €	-744 985 €	-35%
Taux d'épargne nette (H=G/B)	10,61%	7,07%	11,57%	8,57%	5,42%		

Hors résultats cumulés

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat global de clôture – budget bois et forêt

Dépenses réelles (A)	285 760,00 €	228 099,92 €
Dépenses d'ordre (B)	190 260,62 €	0,00 €
Total général - Dépenses (C=A+B)	476 020,62 €	228 099,92 €
Recettes réelles (D)	476 020,62 €	603 642,50 €
Recettes d'ordre (E)	0,00 €	0,00 €
Total général - Recettes (F=D+E)	476 020,62 €	603 642,50 €

Résultat de fonctionnement (G=F-C)	0 €	375 542,58 €
---	-----	--------------

Section d'investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (H)	278 627,50 €	80 615,28 €
Dépenses d'ordre (I)	0,00 €	0,00 €
Total général - Dépenses (J=H+I)	278 627,50 €	80 615,28 €
Recettes réelles (K)	88 366,88 €	83 241,77 €
Recettes d'ordre (L)	190 260,62 €	0,00 €
Total général - Recettes (M=K+L)	278 627,50 €	83 241,77 €

Résultat d'investissement (N=M-J)	0 €	2 626,49 €
--	-----	------------

Résultat de clôture (O=G+N)	0 €	378 169,07 €
------------------------------------	-----	--------------

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat global de clôture : budget Locations immobilières

1. Détermination du résultat

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	207 800,00	201 276,84
Dépenses d'ordre (B)	0,00	0,00
Total général - Dépenses (C=A+B)	207 800,00	201 276,84
Recettes réelles (D)	207 800,00	201 276,84
Recettes d'ordre (E)	0,00 €	0,00 €
Total général - Recettes (F=D+E)	207 800,00	201 276,84
Résultat de fonctionnement (G=F-C)	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture (O=G+N)	0,00 €	0,00 €

1. LE CONTEXTE

4. Les résultats 2024

>>> Résultat global de clôture : budget restaurant municipal

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	203 538,22	141 025,94
Dépenses d'ordre (B)	17 543,75	0,00
Total général - Dépenses (C=A+B)	221 081,97	141 025,94
Recettes réelles (D)	225 635,19	157 477,46
Recettes d'ordre (E)	0,00	0,00
Total général - Recettes (F=D+E)	225 635,19	157 477,46
Résultat de fonctionnement (G=F-C)	4 553,22 €	16 451,52 €
Section d'investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (H)	22 096,97	21 004,74
Dépenses d'ordre (I)	0,00	0,00
Total général - Dépenses (J=H+I)	22 096,97	21 004,74
Recettes réelles (K)	4 553,22	4 553,22
Recettes d'ordre (L)	17543,75	0,00
Total général - Recettes (M=K+L)	22 096,97	4 553,22
Résultat d'investissement (N=M-J)	0,00 €	-16 451,52 €
Résultat de clôture (O=G+N)	4 553,22 €	0,00 €

2. Orientations budgétaires 2025

2. Les orientations budgétaires 2025

1. Les lignes directrices & grands principes

Le budget 2025 poursuivra la mise en œuvre du projet de mandat : **Pontarlier, Ville** :

- **Durable** : les investissements en faveur de la protection de l'environnement avec des mesures en matière de mobilité douce (APCP chemin du train, pistes cyclables des voiries,...), de sobriété et de maîtrise de l'énergie (Schéma Directeur Immobilier et Energie Multi-Enjeux),
- **solidaire**, au travers d'une offre de service diversifiée, tant sur le plan éducatif, culturel que sportif, avec une attention et un soutien aux associations et aux publics les plus fragiles,
- **Dynamique** : L'année 2025 sera aussi une année riche en événements avec le retour des Grandes Estivales, de la Haute-Foire, du super-comice ou encore de la fête interculturelle, événements particulièrement appréciés des Pontissaliens. Mais l'évènement marquant de l'année sera sans nul doute l'arrivée à Pontarlier d'une étape du Tour de France.

2. Les orientations budgétaires 2025

1. Les lignes directrices & grands principes

Les efforts de gestion réalisés les années passées, permettent à la ville d'aborder l'année 2025 avec sérénité, malgré les incertitudes et les défis auxquels nous sommes confrontés. Pour continuer à dégager des marges de manœuvre, les grands principes qui conduiront la construction budgétaire seront une fois de plus :

- La maîtrise stricte de nos dépenses de gestion,
- La poursuite de l'effort d'investissement,
- La maîtrise des prévisions budgétaires dans une logique annuelle pour sécuriser les équilibres financiers.

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Recettes réelles de fonctionnement : entre 25 et 26 M€, soit -7%

Les évolutions sont calculées par rapport au BP précédent pour conserver les mêmes bases de comparaison

Recettes fiscales :

Montant 2025 : entre 19,4 M€ et 19,8M€

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+ 1,7%),
- Gel des taux,
- En attendant la notification ses services fiscaux : stabilité des évolutions par rapport aux prévisions 2024,

Produits des services :

Montant 2025 : entre 1 M€ et 1,3M€

Les estimations des ventes de prestations de service tiendront compte de la révision des tarifs votés et des niveaux de réalisation constatées en 2024. Ce poste de recettes enregistre également les remboursements de frais de personnel mis à disposition : les recettes associées seront en hausse à due concurrence de l'évolution des dépenses de personnels concernés.

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Recettes réelles de fonctionnement : entre 25 et 26 M€, soit -7%

Les évolutions sont calculées par rapport au BP précédent pour conserver les mêmes bases de comparaison

Dotations, subventions et participations

Montant 2025 : entre 2 et 2,5 M€,

La DGF est évaluée avec une relative stabilité, en attendant les notifications des services de l'Etat, permettant de mesurer l'impact pour la ville de l'abondement de la DGF.

Les allocations compensatrices des exonérations fiscales, seront réévaluées suivant les mêmes modalités que les bases fiscales soit + 1,7 %,

La Ville bénéficiera enfin de divers soutiens financiers pour le fonctionnement de ses services publics (conservatoire, musée) ou au titre des projets envisagées sur 2025 (contrat de ville, tour de France, Convention Territoriale Globale ...)

Produits de gestion courante

Montant 2025 : entre 1 M€ et 1,1 M€

Les recettes issues des loyers de la ville devraient se situer au même niveau que l'an dernier.

Une reprise de l'excédent du budget bois est envisageable.

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Dépenses réelles de fonctionnement : entre 23,5 et 24 M€, soit une évolution qui ne dépassera pas + 5%

L'année 2025 verra se dérouler de multiples manifestations d'ampleur et marquera le lancement de l'opération Agora des remparts. Hors évènements exceptionnels, opérations comptables et nouvelle opération (agora), évolution de + 1%

Charges à caractère général

Montant 2025 : entre 7,2M€ et 7,5 M€ (≈-1%) . Hors opérations comptables et évènementiels : ≈ - 5%

Les charges à caractère général porteront les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'organisation des évènements prévus en 2025 : Tour de France, Pontabeach-les 10 ans, Super-comice, Haute-Foire, Grandes Estivales, fêtes interculturelles,....

Un effort de maîtrise des coûts a été réalisé par l'ensemble des directions : chaque dépense a été réinterrogée en vue de faire des choix pertinents dans les activités proposées et dans les prestations proposées par nos fournisseurs, cela, sans renier la qualité et l'étendue du service rendu à la population.

Le budget 2025 bénéficiera de la baisse annoncée par notre fournisseur d'énergie, du prix de l'électricité.

Ces baisses permettront de supporter les contraintes d'évolution de coûts liées à certains engagements déjà contractés ou imposées par les prestataires (types contrats d'assurance) et à l'intégration de nouvelles prestations de services (nouvelles maintenances, ...).

Elles nous permettent de conserver des marges de manœuvre suffisantes pour financer nos nouvelles activités.

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Dépenses réelles de fonctionnement : entre 23,5 et 24 M€, soit une évolution qui ne dépassera pas + 5%

Dépenses de
personnel

Montant 2025 : entre 12 et 12,2 M€ (+ 4% env.)

La masse salariale en 2025 sera impacté par différents facteurs :

- Le GVT (+2%),
- La mise en œuvre en année 1 du CIA,
- L'augmentation des cotisations au CNRACL (+ 120 K€),
- Le comblement des postes vacants et la modification de certains postes,
- Les remboursements de frais de personnel mis à disposition, (+ 630 K€ dont 150 K€ pour un report de charges de 2024 sur 2025).

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Dépenses réelles de fonctionnement : entre 23,5 et 24 M€, soit une évolution qui ne dépassera pas 5%

Charges de gestion courante

Montant 2025 : entre 4,5 et 4,9M€ (+15%) :

- Les subventions aux associations seront maintenues au même niveau d'engagement que l'an dernier,
- Avec le lancement de l'opération d'aménagement de l'Agora des Remparts, la ville sera amenée à verser une première subvention d'équilibre, au titre de la concession d'aménagement de l'ordre de 500 K€. Une AECP sera créée à cet effet.

Frais financiers

Montant 2025 : entre 250 et 300 K€ (-20%)

- En l'absence de souscription d'emprunt en 2024, les frais financiers devraient refluer au rythme du remboursement de la dette

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses

Le budget 2025 devrait permettre de dégager une capacité de financement permettant de soutenir un programme d'investissement entre 7 et 9 M€.

Avec des ressources propres de 3 à 4 M€, ce programme devrait nécessiter un recours à l'emprunt de l'ordre de 4 à 5 M€.

Au stade du budget primitif, la capacité de désendettement passerait à 8 ans.

2. Les orientations budgétaires 2025

Programme complet
2025 en cours
d'arbitrage

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les principaux investissements pressentis en cours d'arbitrage

I. Développement durable
I.01. Développement durable - Voirie Espaces publics
2984 MODE DOUX
3076 AGENDA 2030 - Acquisition de matériel pour le tri sélectif
3076 AGENDA 2030 - Acquisition pour stationnement vélos (arceaux, abris...)
3076 AGENDA 2030 - Acquisitions diverses pour la mise en œuvre d'actions liées au Développement Durable
FINANCEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSFERT - SNCF
REC0013 RECURRENT-ECLAIRAGE PUBLIC MATERIEL SUITE SINISTRE
VOI24-DDU PROGRAMME VOIRIE 2024-DEV. DURABLE
VOI2526DDU PROGRAMME VOIRIE 2025-26-DEV. DURABLE
I.02. Développement durable - Immobilier
DDDIV23000 DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-DIVERS
DDRCU22000 DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-RACCORDEMENT RCU

2. Les orientations budgétaires 2025

Programme complet
2025 en cours
d'arbitrage

2. Budget principal : orientations et grandes masses

>>> Les principaux investissements pressentis en cours d'arbitrage

II. Patrimoine viaire et espaces publics
II.01. Programmes pluriannuels - Voirie Espaces publics
3129 ACP Territoire Intelligent - Internet des objets connectés
3132 ACP Eclairage public
3147 ACP Aménagement voie du train-rue Mermoz-Phase 1
AIREJEUX ACP Déploiement et mise aux normes des aires de jeu
II.02. Programmes annuels - Voirie Espaces publics
2723 DEPLOIEMENT VIDEOPROTECTION
3085 PROGRAMME PLANTATION ARBRES
3124 PLAN STATIONNEMENT CIRCULATION
3130 PARC DES FORGES-AMENAGEMENT PASSERELLE HORS ACP
ACP AMENAGEMENT GRAND COURS
CREATION ECLAIRAGE TERRAIN ANNEXE RUGBY
MISE EN PLACE D'UN SILO A SEL
Nouvelle opération - Remise à niveau éclairage terrain rugby - Pourny
Nouvelle opération - Rénovation piste
VOI24-003 RESTRUCTURATION RUE DE BESANÇON-2024
VOI24-004 MISE AUX NORMES FEUX TRICOLORES 2024
VOI24-ACC PROGRAMME VOIRIE 2024-ACCESSIBILITE
VOI2526ACC PROGRAMME VOIRIE 2025-26-ACCESSIBILITE
VOIRIE2526 Programme voirie 2025-2026
II.03. Accessibilité - Voirie Espaces publics
II.04. Rénovation du patrimoine - Voirie Espaces publics
ETUDE ECLAIRAGE DE NUIT AERODROME
REMISE EN ETAT CHEMIN DE BEAUMONT ET DES POUDRIERES

2. Les orientations budgétaires 2025

Programme complet
2025 en cours
d'arbitrage

2. Budget principal : orientations et grandes masses

>>> Les principaux investissements pressentis en cours d'arbitrage

III. Patrimoine bâti

III.01. Programmes pluriannuels - Immobilier

2510 APCP GENDARMERIE
2987 APCP SANISETTES
3078 APCP CAPUCINS
APCP PH_CHAPANN
APCP PH_KIOSQUE-KIOSQUE DU GRAND COURS
APCP PH_STBENI
APCP PH_STPIER
APCP PH_STROCH
APCP SDIE SD_(à créer-1)
APCP SDIE SD_(à créer-2)
APCP SDIE SD_(à créer-3)
APCP SDIE SD_CASMARG
APCP SDIE SD_CRECHES
APCP SDIE SD_DDAUDIT
APCP SDIE SD_DDENR
APCP SDIE SD_DDGTG
APCP SDIE SD_DDLAMP
APCP SDIE SD_GSCORDI
APCP SDIE SD_GSCURIE
APCP SDIE SD_GSPEGUY
APCP SDIE SD_GSPERGA
APCP SDIE SD_MPTLT

III.02. Programmes annuels - Immobilier

2723 DEPLOIEMENT VIDEO PROTECTION
3139 SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER
ACC2526
INSTALLATION DE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ACCES

III.03. Accessibilité - Immobilier

ACC24-000 ACCESSIBILITÉ 2024

III.04.01. Patrimoine scolaire

III.04.02. Patrimoine sportif

III.04.03. Patrimoine culturel

III.04.04. Patrimoine social-structures de santé

III.04.05. Patrimoine historique

III.04.06. Bâtiments administratifs

III.04.07. Cimetières

III.04.08. Tourismes et loisirs

III.04.09. Parc locatif

III.04.10. Patrimoine général

2. Les orientations budgétaires 2025

Programme complet
2025 en cours
d'arbitrage

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les principaux investissements pressentis en cours d'arbitrage

▣ IV. Aménagement du territoire & Politique foncière

⊕ IV.01. Acquisition foncière

⊕ IV.02. Aménagement du territoire

▣ IV.04 Opérations d'aménagement

AGOREMP APCP AGORA DES REMPARTS

⊕ V. Equipements et mobiliers

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les programmes pluriannuels

La réglementation nous demande de communiquer les programmes pluriannuels dans le cadre du DOB. Les tableaux qui suivent présentent les APCP dans leur dernière évaluation. Ceux-ci seront mis en cohérence avec les programmes tels qu'ils seront arbitrés dans le cadre du budget primitif.

N° d'ordre	Programme	Etape	Dépenses/Recettes	Crédits de paiement							Autorisation de programme	
				Réalisé					Présionnel			
				de 2012 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		2026
1	Parc des Forges (Kayak) <i>Aucune révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	36 634 €	26 428 €	3 272 €	843 162 €	567 493,95 €	30 000,00 €			1 506 989,66 €
			Recettes	- €		- €	230 000 €	- €	554 952,98 €	15 047,02 €		800 000,00 €
			Solde à financer	36 634 €	26 428 €	3 272 €	613 162 €	567 493,95 €	- 524 952,98 €	- 15 047,02 €	- €	706 989,66 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	36 634 €	26 428 €	3 272 €	843 162 €	567 493,95 €	30 000,00 €			1 506 989,66 €
			Recettes	- €		- €	230 000 €	- €	554 952,98 €	15 047,02 €		800 000,00 €
			Solde à financer	36 634 €	26 428 €	3 272 €	613 162 €	567 493,95 €	- 524 952,98 €	- 15 047,02 €	- €	706 989,66 €
3	Gendarmerie <i>Aucune révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	85 610 €	188 035 €	32 676 €	55 276 €	44 842,64 €	72 964,27 €			479 403,81 €
			Recettes	18 468 €	21 402 €	- €	- €	43 418,10 €	7 355,99 €			90 643,98 €
			Solde à financer	67 142 €	166 633 €	32 676 €	55 276 €	1 424,54 €	65 608,28 €	- €	- €	388 759,83 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	85 610 €	188 035 €	32 676 €	55 276 €	44 842,64 €	72 964,27 €			479 403,81 €
			Recettes	18 468 €	21 402 €	- €	- €	43 418,10 €	7 355,99 €			90 643,98 €
			Solde à financer	67 142 €	166 633 €	32 676 €	55 276 €	1 424,54 €	65 608,28 €	- €	- €	388 759,83 €
4	Démolition îlot Lallemand <i>Aucune révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €	16 471 €	2 718 €	- €	90 679,20 €	150 000,00 €	149 320,80 €		409 189,36 €
			Recettes	- €		2 702 €	446 €	- €	14 875,02 €	24 606,00 €	24 494,58 €	67 123,42 €
			Solde à financer	- €	16 471 €	16 €	446 €	90 679,20 €	135 124,98 €	124 714,80 €	- 24 494,58 €	342 065,94 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €	16 471 €	2 718 €	- €	90 679,20 €	150 000,00 €	149 320,80 €		409 189,36 €
			Recettes	- €		2 702 €	446 €	- €	14 875,02 €	24 606,00 €	24 494,58 €	67 123,42 €
			Solde à financer	- €	16 471 €	16 €	446 €	90 679,20 €	135 124,98 €	124 714,80 €	- 24 494,58 €	342 065,94 €

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les programmes pluriannuels

N° d'ordre	Programme	Etape	Dépenses/Recettes	Crédits de paiement							Autorisation de programme	
				Réalisé					Présionnel			
				de 2012 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		2026
5	Plan sanisettes Révision	Avant DM oct 2024	Dépenses	11 532 €	30 357 €	36 281 €	168 246 €	1 951,88 €	150 000,00 €	91 433,00 €		489 800,00 €
			Recettes	- €	1 689 €	4 980 €	5 952 €	27 599,04 €	320,19 €	24 606,00 €	14 998,67 €	80 144,12 €
			Solde à financer	11 532 €	28 668 €	31 301 €	162 294 €	25 647,16 €	149 679,81 €	66 827,00 €	14 998,67 €	409 655,88 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	11 532 €	30 357 €	36 281 €	168 246 €	1 951,88 €	60 000,00 €	181 433,00 €		489 800,00 €
			Recettes	- €	1 689 €	4 980 €	5 952 €	27 599,04 €	320,19 €	9 842,40 €	29 762,27 €	80 144,12 €
			Solde à financer	11 532 €	28 668 €	31 301 €	162 294 €	25 647,16 €	59 679,81 €	171 590,60 €	29 762,27 €	409 655,88 €
6	Rénovation complexe des Capucins Révision	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €		9 503 €	372 €	52 852,80 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	437 272,20 €	1 599 999,50 €
			Recettes	- €			1 559 €	61,02 €	8 669,97 €	16 404,00 €	164 040,00 €	190 733,79 €
			Solde à financer	- €	- €	9 503 €	1 187 €	52 791,78 €	91 330,03 €	983 596,00 €	273 232,20 €	1 409 265,71 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €		9 503 €	372 €	52 852,80 €	33 000,00 €	1 067 000,00 €	437 272,20 €	1 599 999,50 €
			Recettes	- €			1 559 €	61,02 €	8 669,97 €	5 413,32 €	175 030,68 €	190 733,79 €
			Solde à financer	- €	- €	9 503 €	1 187 €	52 791,78 €	24 330,03 €	1 061 586,68 €	262 241,52 €	1 409 265,71 €
7	Aménagement Grand cours Aucune révision	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €			- €	- €	112 000,00 €	1 000 000,00 €	388 000,00 €	1 500 000,00 €
			Recettes	- €					- €	18 372,48 €	164 040,00 €	182 412,48 €
			Solde à financer	- €	- €	- €	- €	- €	112 000,00 €	981 627,52 €	223 960,00 €	1 317 587,52 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €			- €	- €	112 000,00 €	1 000 000,00 €	388 000,00 €	1 500 000,00 €
			Recettes	- €					- €	18 372,48 €	164 040,00 €	182 412,48 €
			Solde à financer	- €	- €	- €	- €	- €	112 000,00 €	981 627,52 €	223 960,00 €	1 317 587,52 €

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les programmes pluriannuels

N° d'ordre	Programme	Etape	Dépenses/Recettes	Crédits de paiement						Autorisation de programme			
				Réalisé			Présionnel						
				de 2012 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024		2025	2026	
8	Territoire Intelligent - Internet des objets connectés <i>Aucune révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €			47 075 €	20 699,80 €	503 988,00 €	432 305,00 €		1 004 067,60 €	
			Recettes	- €			- €	7 722,15 €	503 395,60 €	82 674,19 €		593 791,94 €	
			Solde à financer	- €	- €	- €	47 075 €	12 977,65 €	592,40 €	349 630,81 €	- €	410 275,66 €	
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €			47 075 €	20 699,80 €	503 988,00 €	432 305,00 €		1 004 067,60 €	
			Recettes	- €			- €	7 722,15 €	503 395,60 €	82 674,19 €		593 791,94 €	
			Solde à financer	- €	- €	- €	47 075 €	12 977,65 €	592,40 €	349 630,81 €	- €	410 275,66 €	
9	Eclairage public <i>Aucune révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €			286 276 €	107 630,21 €	531 000,00 €	1 075 094,25 €	- €	2 000 000,00 €	
			Recettes	- €			- €	- €	125 000,00 €	250 000,00 €		375 000,00 €	
			Solde à financer	- €	- €	- €	286 276 €	107 630,21 €	406 000,00 €	825 094,25 €	- €	1 625 000,00 €	
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €			286 276 €	107 630,21 €	531 000,00 €	1 075 094,25 €	- €	2 000 000,00 €	
			Recettes	- €			- €	- €	125 000,00 €	250 000,00 €		375 000,00 €	
			Solde à financer	- €	- €	- €	286 276 €	107 630,21 €	406 000,00 €	825 094,25 €	- €	1 625 000,00 €	
10	Aménagement voie du train-rue Mermoz-Phase 1 <i>Révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €				- €	450 000,00 €	150 000,00 €	- €	600 000,00 €	
			Recettes	- €					- €	73 818,00 €	24 606,00 €	98 424,00 €	
			Solde à financer	- €	- €	- €	- €	- €	450 000,00 €	76 182,00 €	- 24 606,00 €	501 576,00 €	
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €					- €	100 000,00 €	700 000,00 €	500 000,00 €	1 300 000,00 €
			Recettes	- €						- €	16 404,00 €	114 828,00 €	131 232,00 €
			Solde à financer	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €	683 596,00 €	385 172,00 €	1 168 768,00 €

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les programmes pluriannuels

N° d'ordre	Programme	Etape	Dépenses/Recettes	Crédits de paiement				Autorisation de programme
				Réalisé	Présionnel			
				2023	2024	2025	2026	
11	Eglise Ste Bénigne- Relevage orgue et nettoyage voute <i>Révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	26 304,60 €	9 707,40 €	- €	- €	36 012,00 €
			Recettes		4 315,01 €	1 592,40 €	- €	5 907,41 €
			Solde à financer	26 304,60 €	5 392,39 €	- 1 592,40 €	- €	30 104,59 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	26 304,60 €	9 707,40 €	- €	- €	36 012,00 €
			Recettes		4 315,01 €	1 592,40 €	- €	5 907,41 €
			Solde à financer	26 304,60 €	5 392,39 €	- 1 592,40 €	- €	30 104,59 €
12	Patrimoine historique <i>Révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €	790 292,60 €	1 500 000,00 €	760 000,00 €	3 050 292,60 €
			Recettes		- €	129 639,60 €	246 060,00 €	375 699,60 €
			Solde à financer	- €	790 292,60 €	1 370 360,40 €	513 940,00 €	2 674 593,00 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €	824 492,60 €	1 465 800,00 €	760 000,00 €	3 050 292,60 €
			Recettes		- €	135 249,77 €	240 449,83 €	375 699,60 €
			Solde à financer	- €	824 492,60 €	1 330 550,23 €	519 550,17 €	2 674 593,00 €
13	SDIE Schéma Directeur Immobilier et énergie multi-enjeux <i>Révision</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €	748 720,00 €	1 650 000,00 €	2 366 880,00 €	4 765 600,00 €
			Recettes		- €	122 820,03 €	270 666,00 €	393 486,03 €
			Solde à financer	- €	748 720,00 €	1 527 179,97 €	2 096 214,00 €	4 372 113,97 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	- €	240 000,00 €	2 158 720,00 €	2 366 880,00 €	4 765 600,00 €
			Recettes		- €	39 369,60 €	354 116,43 €	393 486,03 €
			Solde à financer	- €	240 000,00 €	2 119 350,40 €	2 012 763,57 €	4 372 113,97 €
14	Déploiement et mise aux normes des aires de jeux <i>Création</i>	Avant DM oct 2024	Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
			Recettes		- €	- €	- €	- €
			Solde à financer	- €	- €	- €	- €	- €
		Avant DM oct 2024	Dépenses	- €	50 000,00 €	630 000,00 €	320 000,00 €	1 000 000,00 €
			Recettes		- €	8 202,00 €	103 345,20 €	111 547,20 €
			Solde à financer	- €	50 000,00 €	621 798,00 €	216 654,80 €	888 452,80 €

2. Les orientations budgétaires 2025

2. Budget principal : orientations et grandes masses >>> Les programmes pluriannuels

N° d'ordre	Programme	Etape	Dépenses/Recettes	Crédits de paiement				Autorisation de programme
				Réalisé	Présionnel			
				2023	2024	2025	2026	
	Total	Avant DM oct 2024	Dépenses	912 455,08 €	3 648 672,27 €	7 048 153,05 €	3 952 152,20 €	17 441 354,53 €
			Recettes	78 800,32 €	1 218 884,74 €	759 579,72 €	908 905,25 €	3 253 366,76 €
			Solde à financer	833 654,76 €	2 429 787,53 €	6 288 573,33 €	3 043 246,95 €	14 187 987,77 €
		Après DM oct 2024	Dépenses	912 455,08 €	2 717 152,27 €	8 859 673,05 €	4 772 152,20 €	19 141 354,53 €
			Recettes	78 800,32 €	1 218 884,74 €	606 773,18 €	1 206 066,99 €	3 397 721,96 €
			Solde à financer	833 654,76 €	1 498 267,53 €	8 252 899,87 €	3 566 085,21 €	15 743 632,57 €

2. Les orientations budgétaires 2025

3. Budgets annexes : orientations et grandes masses

Budget Bois et forêt :

- 1 budget de fonctionnement de 400 et 450 K€ ajusté au programme de ventes de bois. Après satisfaction des besoins du budget bois, un reversement d'excédent au budget général est possible,
- 1 budget d'investissement de l'ordre de 300 K€ (reports 2024 compris) au vu du programme défini avec et du plan d'aménagement de la forêt,
- Pas de recours à l'emprunt envisagé.

Budget Location immobilière :

- 1 budget de fonctionnement entre 200 et 230 k€ en augmentation de près de 15% en raison d'un report de charge de 2024 sur 2025 concernant une dépense d'électricité.

Budget Restaurant Municipal :

- 1 budget de fonctionnement entre 150 et 200 K€ en légère baisse ,
- Pas de travaux envisagés en 2025

Plan Battelin : pas de réalisation envisagée en 2025. La dissolution de ce budget sera proposée.

3. Situation de la dette

3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

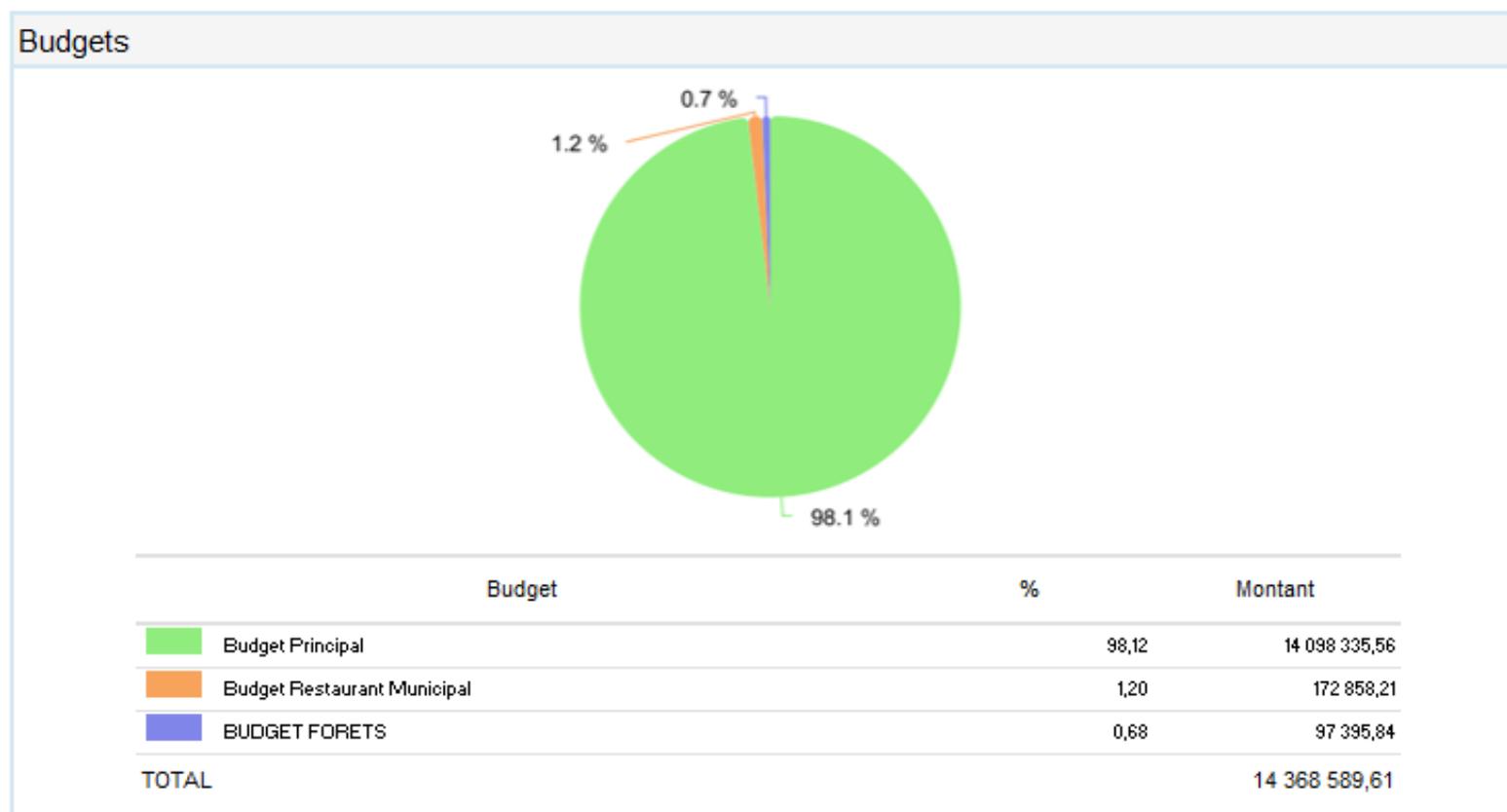
1. Situation globale de la Ville

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023	
Encours 16 206 316,58	Nombre d'emprunts * 24
Taux actuariel * 2,09%	Taux moyen de l'exercice 1,97%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2023	
Annuité 2 170 850,11	Amortissement 1 862 168,59
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 307 081,52	Frais 1 600,00
	ICNE 98 767,05

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024	
Encours 14 368 589,61	Nombre d'emprunts * 24
Taux actuariel * 2,04%	Taux moyen de l'exercice 2,13%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2024	
Annuité 2 171 642,28	Amortissement 1 837 726,97
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 333 915,31	Frais 0,00
	ICNE 85 407,24

3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

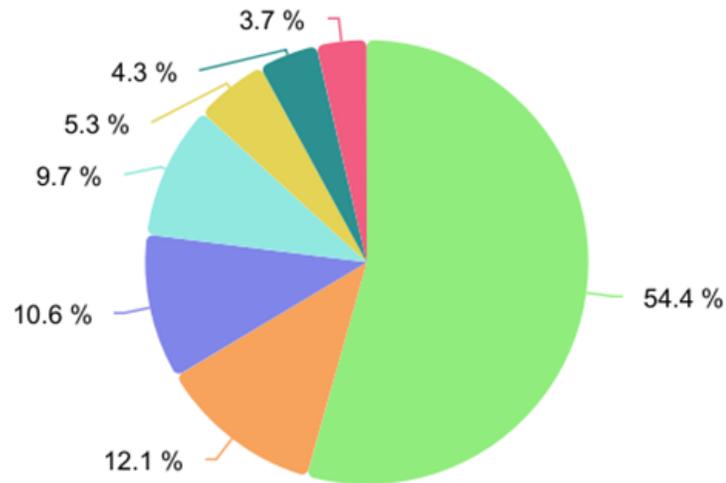
1. Situation globale de la Ville



3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

1. Situation globale de la Ville

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE D'EPARGNE DE FRANCHE COMTE	-	54,38	7 813 528,58
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	-	12,06	1 732 743,34
CREDIT MUTUEL	-	10,58	1 519 581,11
CREDIT FONCIER	-	9,74	1 399 403,27
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	-	5,29	760 000,00
CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE	-	4,30	618 333,31
LA BANQUE POSTALE	-	3,65	525 000,00
TOTAL			14 368 589,61

3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

2. Budget principal

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023	
Encours 15 904 685,26	Nombre d'emprunts * 22
Taux actuariel * 2,12%	Taux moyen de l'exercice 2,00%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2023	
Annuité 2 137 170,69	Amortissement 1 831 040,52
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 304 530,17	Frais 1 600,00
	ICNE 98 013,43

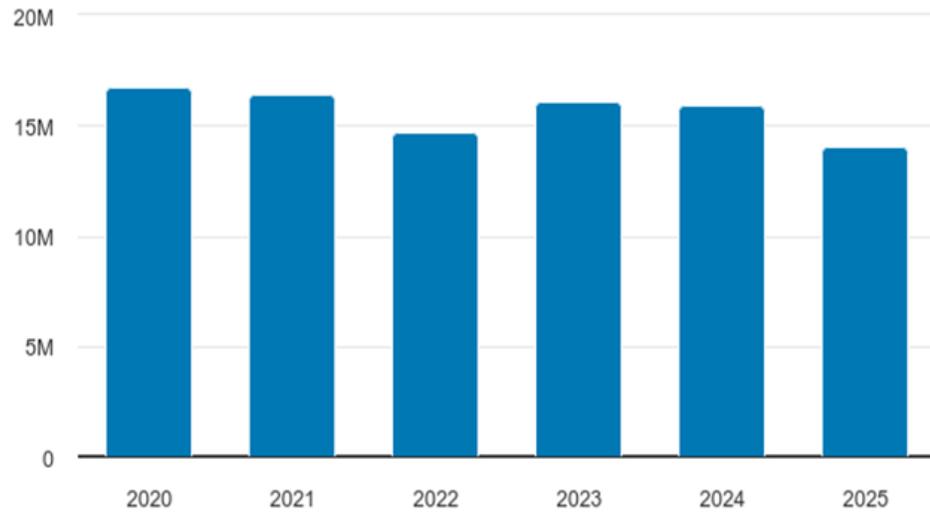
Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024	
Encours 14 098 335,56	Nombre d'emprunts * 22
Taux actuariel * 2,07%	Taux moyen de l'exercice 2,16%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2024	
Annuité 2 137 994,61	Amortissement 1 806 349,70
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 331 644,91	Frais 0,00
	ICNE 84 732,54

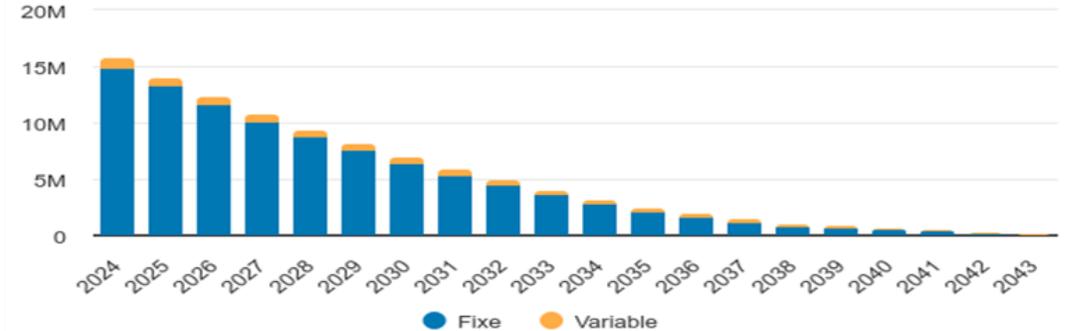
3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

2. Budget principal

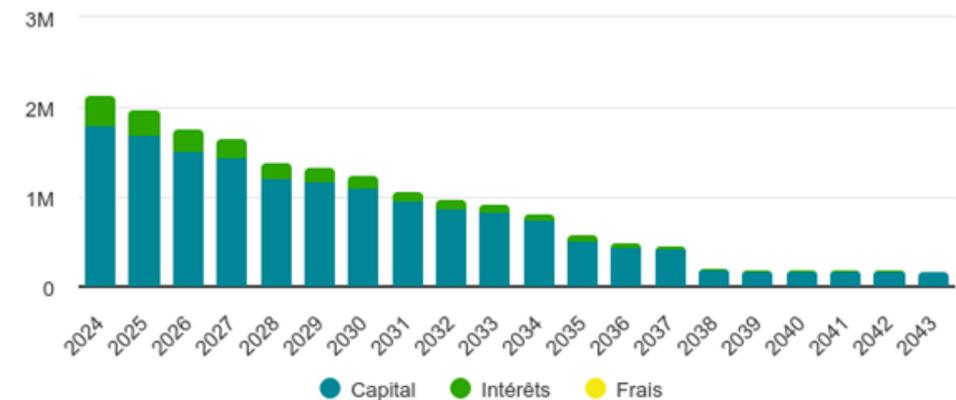
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



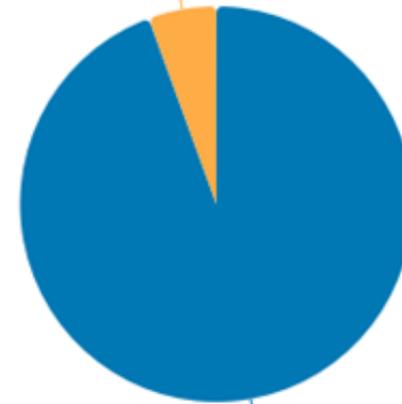
3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

2. Budget principal

Charte Gissler

Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	14 098 335,56	100,00%
TOTAL	14 098 335,56	100 %

Taux Variable : 5.6 %



Taux Fixe : 94.4 %

	Fixes	Variables	Total
Encours	13 310 145,43	788 190,13	14 098 335,56
%	94,41%	5,59%	100%
Nombre d'emprunts	18	4	22

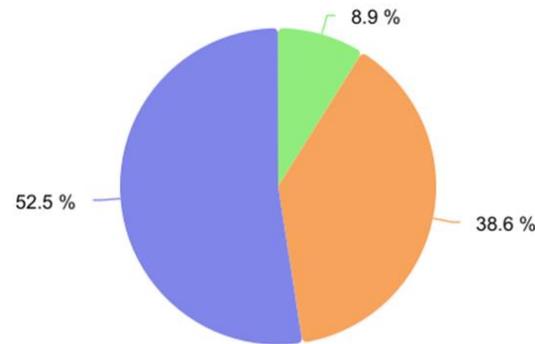
3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

2. Budget principal

Durée de vie

Indicateurs	
Encours	14 098 335,56
Durée de vie moyenne *	5 ans, 8 mois
Durée résiduelle Moyenne *	11 ans, 2 mois
Duration *	5 ans, 4 mois
Durée résiduelle *	18 ans, 11 mois

** tirages futurs compris*



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 255 299,59
5 - 10 ans	5 447 202,23
10 - 20 ans	7 395 833,74
TOTAL	14 098 335,56

3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

3. Budget bois et forêt

Bilan Annuel

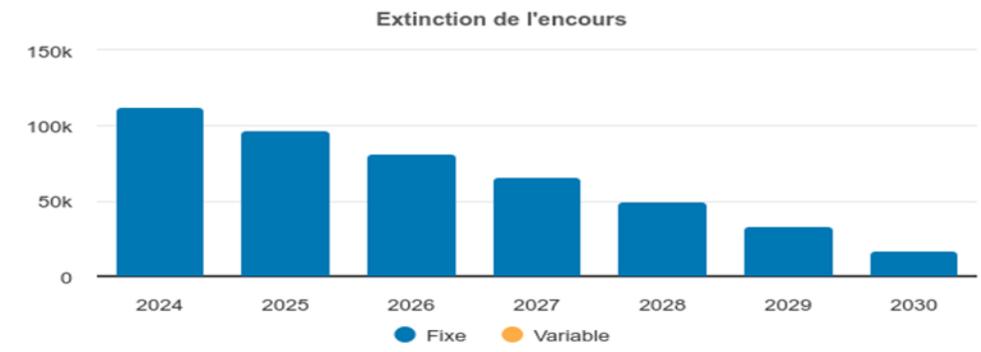
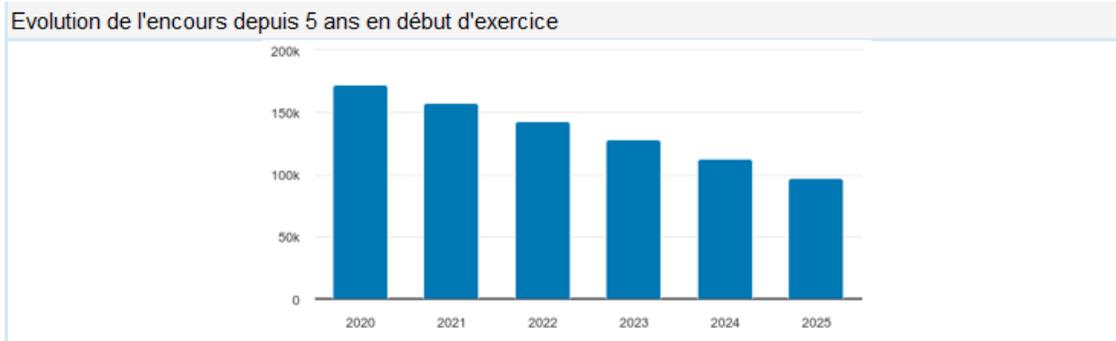
Caractéristiques de la dette au 31/12/2023	
Encours 112 849,18	Nombre d'emprunts * 1
Taux actuariel * 1,41%	Taux moyen de l'exercice 1,40%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2023	
Annuité 16 952,34	Amortissement 15 238,88
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 1 713,46	Frais 0,00
	ICNE 266,18

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024	
Encours 97 395,84	Nombre d'emprunts * 1
Taux actuariel * 1,41%	Taux moyen de l'exercice 1,40%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2024	
Annuité 16 952,33	Amortissement 15 453,34
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 1 498,99	Frais 0,00
	ICNE 229,73

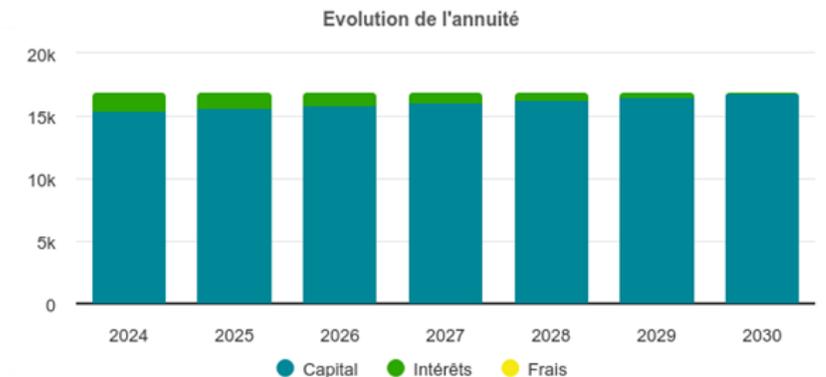
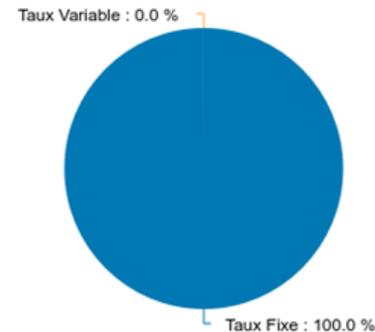
3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

3. Budget bois et forêt



Charte Gissler

Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	97 395,84	100,00%
TOTAL	97 395,84	100 %



3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

4. Restaurant Municipal

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023

Encours 188 782,14	Nombre d'emprunts * 2
Taux actuariel * 0,42%	Taux moyen de l'exercice 0,41%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2023

Annuité 16 727,08	Amortissement 15 889,19
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 837,89	Frais 0,00
	ICNE 487,44

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours 172 858,21	Nombre d'emprunts * 2
Taux actuariel * 0,41%	Taux moyen de l'exercice 0,41%

* tirages futurs compris

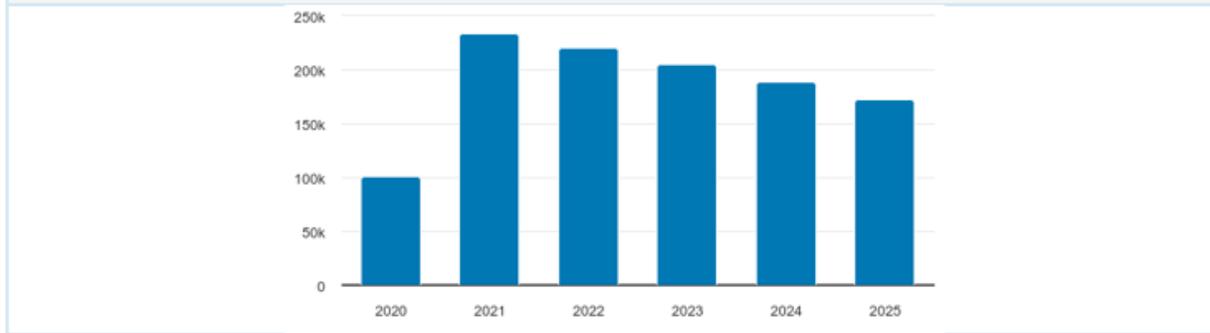
Charges financières en 2024

Annuité 16 695,34	Amortissement 15 923,93
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 771,41	Frais 0,00
	ICNE 444,97

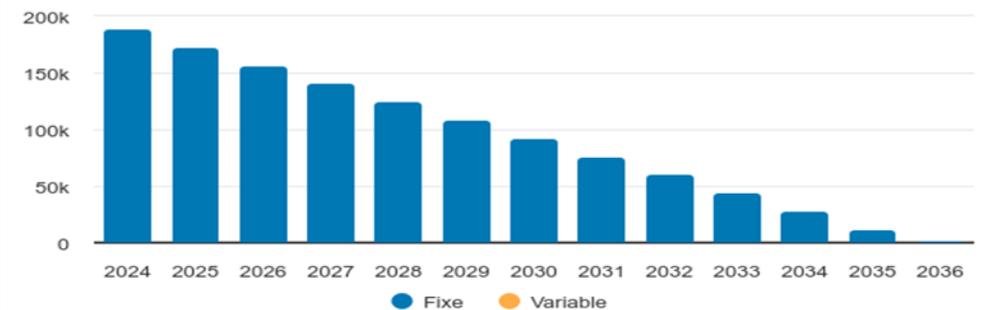
3. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

4. Restaurant Municipal

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

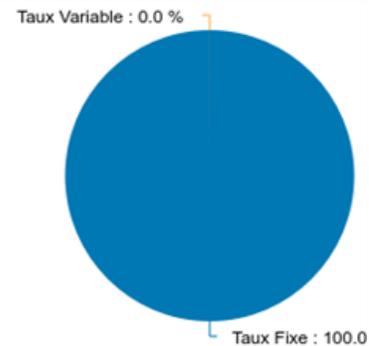


Extinction de l'encours

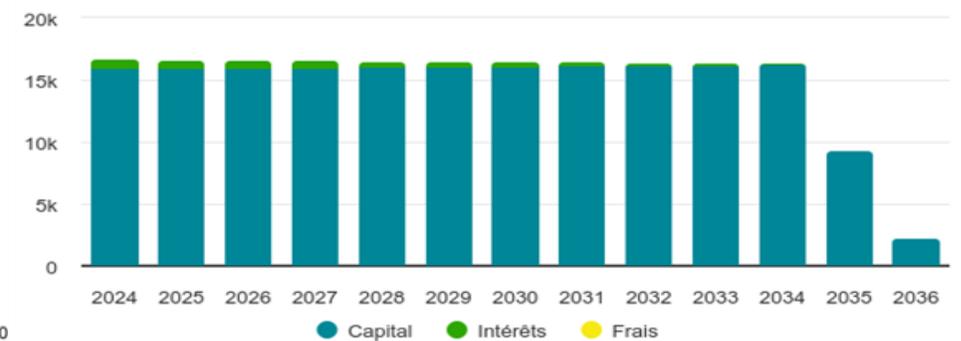


Charte Gissler

Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	172 858,21	100,00%
TOTAL	172 858,21	100 %



Evolution de l'annuité





DOB 2025 - VILLE DE PONTARLIER

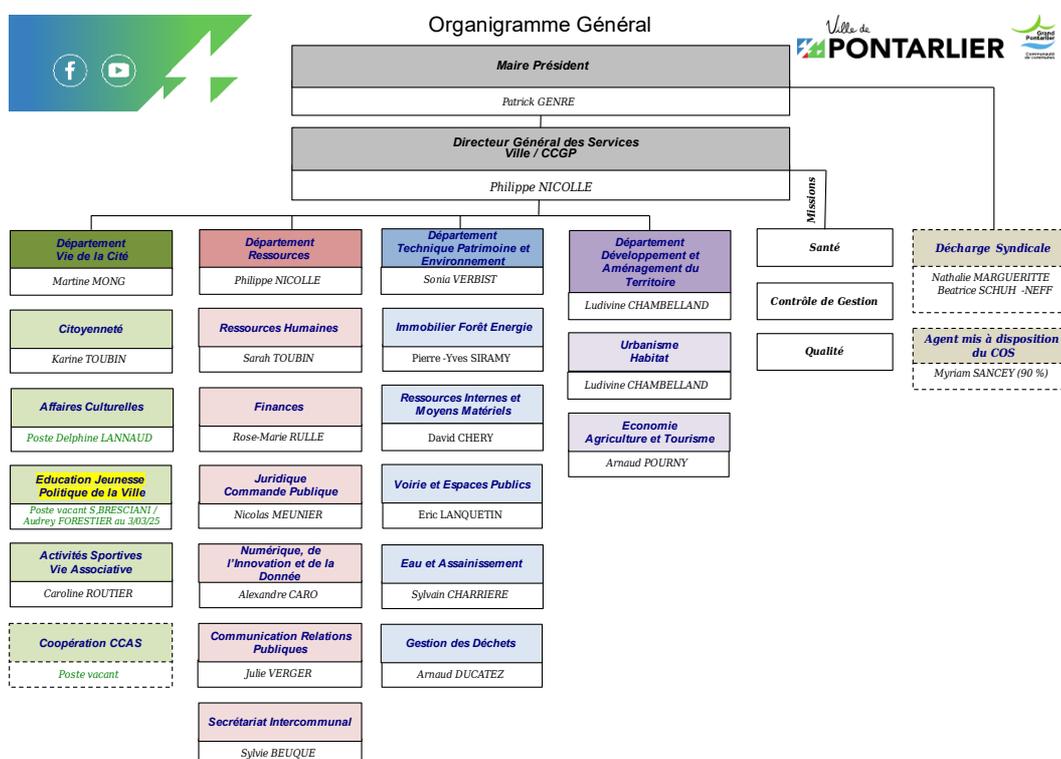
4. ANNEXES

Annexe 1 : Evolution du personnel

Les effectifs de la Fonction publique territoriale s'élèvent globalement à 1.94 million d'agents au 31/12/2022, chiffre en légère augmentation. Dans la fonction publique territoriale, l'emploi est en hausse en 2022 (+ 0,5 %). Il continue de diminuer dans les organismes communaux (- 0,2 %) et d'augmenter dans les organismes intercommunaux (+ 2,5 %). Il augmente, comme en 2021, dans les organismes départementaux (+ 0,6 %) et diminue dans les régions (- 0,2 %). En incluant les contrats aidés, dont le nombre est en forte baisse en 2022 (- 25,7 %), l'emploi total dans la fonction publique territoriale est stable.

1. Situation (sur la base du dernier compte administratif approuvé)

Organigramme – janvier 2025



A. Structure des effectifs

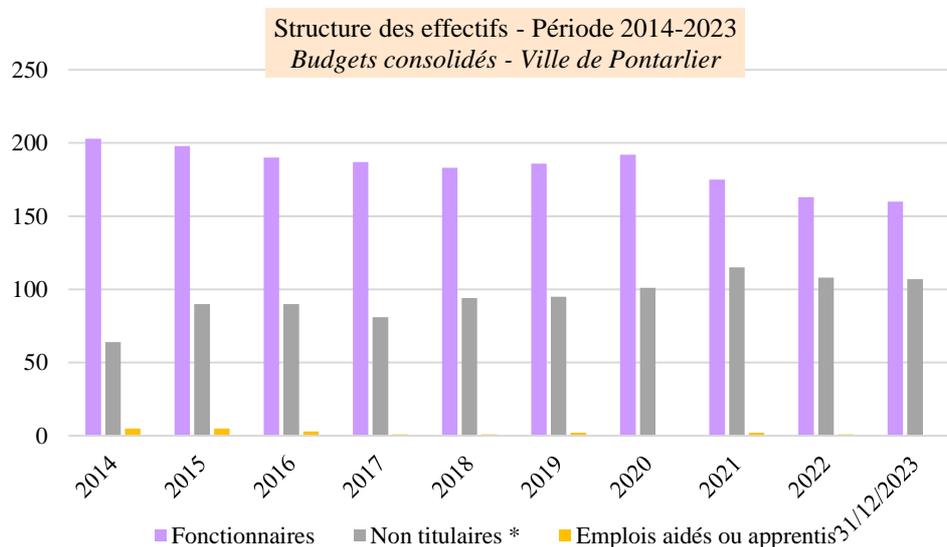
A titre liminaire, il convient d'indiquer que la structure des effectifs est celle arrêtée au 31 décembre de chaque exercice (dernier compte administratif approuvé).

Les éléments de comparaison au niveau national sont tirés de l'étude « Fonction Publique - Chiffres clés – DGAFP Edition 2023 (chiffres au 31/12/2021) OU 2024 (chiffres au 31/12/2022).

1. Structure globale

La structure des effectifs qui fait apparaître une diminution de l'effectif entre 2022 et 2023 essentiellement lié aux postes vacants. Il est à noter que la Ville de Pontarlier remplit ses obligations de postes occupés par des personnes en situation de handicap dans la proportion d'au moins 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du code du travail).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	31/12/2023
Fonctionnaires	203	198	190	187	183	186	192	175	163	160
Non titulaires *	64	90	90	81	94	95	101	115	108	107
Emplois aidés ou apprentis	5	5	3	1	1	2	0	2	1	0
Total	272	293	283	269	278	283	293	292	272	267



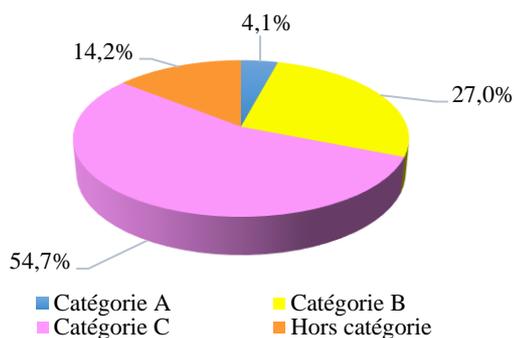
2. Structure par catégorie hiérarchique

La fonction publique est organisée en catégorie hiérarchique. La répartition par catégorie des effectifs de la Ville s'avère équilibrée, à l'exception de la catégorie A sous représentée au bénéfice de la catégorie B, par ailleurs importante par rapport aux chiffres nationaux.

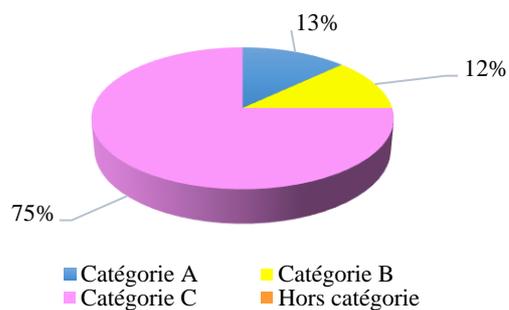
Catégorie	Nombre d'agents
Catégorie A	11
Catégorie B	72
Catégorie C	146
Hors catégorie	38
Total	267

Hors PRE

Ventilation des agents par catégorie statutaire
Budgets consolidés - Ville de Pontarlier

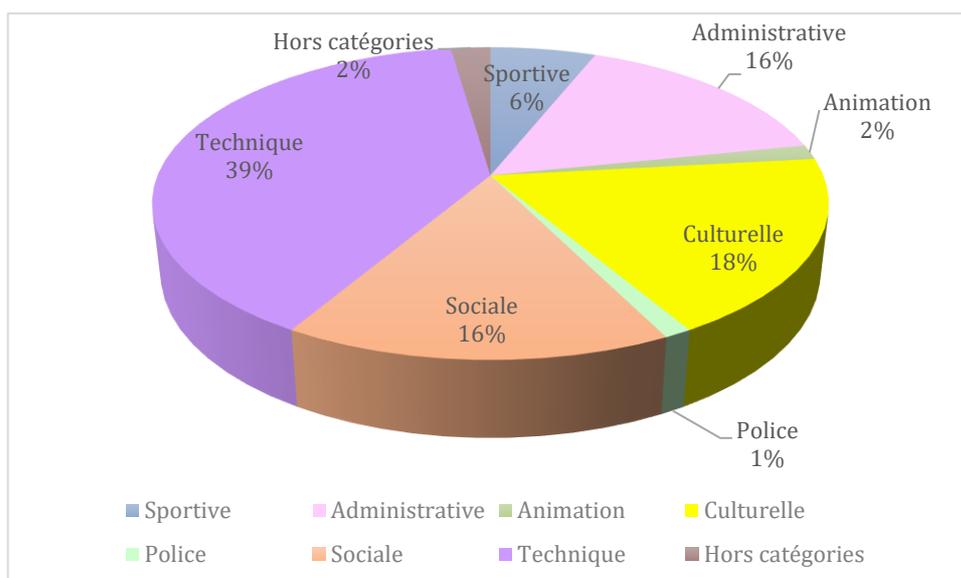


Ventilation des agents par catégorie statutaire
Moyenne nationale (chiffres 2021)



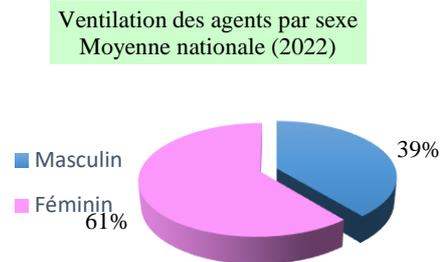
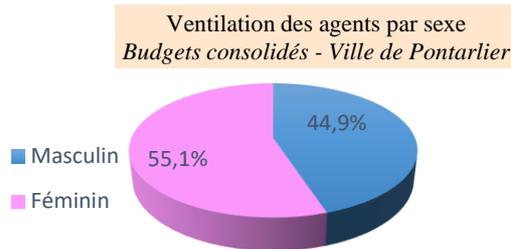
3. Structure par filière

Filières	VILLE	
	Effectifs	Pourcentage
Sportive	16	6,0%
Administrative	42	15,7%
Animation	4	1,5%
Culturelle	49	18,4%
Police	3	1,1%
Sociale	42	15,7%
Technique	105	39,3%
Hors catégories	6	2,2%
TOTAL	267	100,00%



4. Structure par sexe

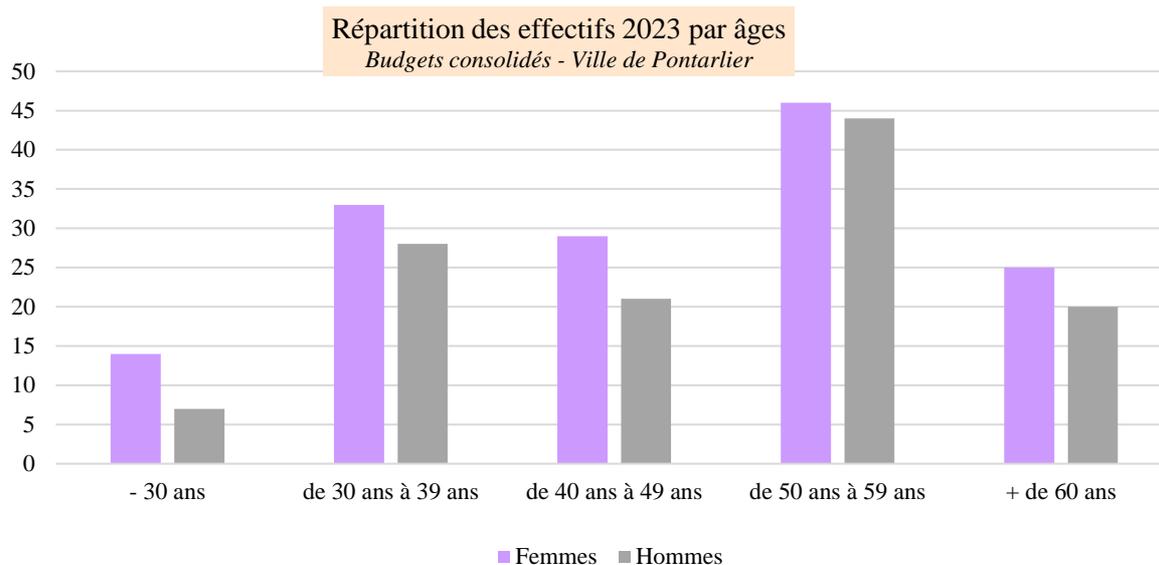
Sexe	Nombre d'agents	%
Masculin	120	44,9%
Féminin	147	55,1%
Total	267	100%



A noter que la répartition femme / homme au sein des services municipaux est plus équilibrée que la moyenne nationale où la féminisation de l'emploi se poursuit. Au sein de la Direction Générale (au 31/12/2023), les femmes représentaient 57% des effectifs.

5. Structure par âge

	- 30 ans	de 30 ans à 39 ans	de 40 ans à 49 ans	de 50 ans à 59 ans	+ de 60 ans
Femmes	14	33	29	46	25
Hommes	7	28	21	44	20
Total	21	61	50	90	45
	7,9%	22,8%	18,7%	33,7%	16,9%



La pyramide des âges met en évidence une augmentation de la proportion des + de 50 ans ce qui correspond à la tendance nationale de l'augmentation de l'âge moyen des agents de la FPT.

Dans notre collectivité, l'âge moyen est de 47 ans (légère augmentation par rapport à 2022 : 46 ans).

B. Dépenses de personnel

1. Evolution des dépenses de personnel depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réalisations	9 870 933 €	9 821 843 €	10 216 002 €	10 216 601 €	10 297 476 €	10 434 975 €	10 611 672 €
Evolution		-0,5%	4,0%	0,01%	0,79%	1,34%	1,69%

Détail Chapitre 012 - budgets consolidés

Montant CA 2023	10 611 672 €
Dont	
Rémunération	5 361 907,99 €
Charges	2 680 795,16 €
Régimes indemnitaires et primes	1 258 733,81 €
COS	80 979,58 €
Médecine du Travail	29 203,54 €
Personnel extérieur et refacturation budgets annexes	1 175 445,22 €
Autres	24 607,04 €
TOTAL	10 611 672,34 €

Autres : Validation de services et Allocation retour à l'emploi

Après des baisses successives dues principalement aux mutualisations, l'augmentation se dessine notamment en raison de la politique de recrutement et d'attractivité pour les postes vacants qui étaient soit en réflexion, soit dont les recrutements étaient infructueux.

2. Avantage en nature

18 agents bénéficient de l'attribution d'un logement à titre gratuit. Il s'agit des concierges, de la Responsable du Camping Municipal logés par nécessité absolue de service.

3. Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail pour tous les agents publics est de 1607 heures. Le nouveau règlement intérieur acte, en outre, du maintien des dispositions antérieures (congés, autorisation d'absence, horaires variables, RTT...) avec une durée hebdomadaire de temps de travail de 38 heures.

4. Absentéisme

En 2023, la durée totale des jours d'arrêt maladie et accident du travail s'élève à 6401 jours répartis de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023
	Nombre de jour d'arrêt	Nombre de jour d'arrêt	Nombre de jour d'arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Accident du travail	581	848	918	420
Congé Longue Durée	1 396	1 031	1 776	2062
Grave Maladie	366	203	0	0
Longue Maladie	831	584	529	678
Maladie Ordinaire	2 207	2 908	3 631	3 241
Total	5 381	5 574	6 854	6 401

Pour les accidents du travail, en plus du nombre de jours d'arrêt, des indicateurs permettent de suivre l'évolution du niveau du risque.

Au titre de l'exercice 2023, on répertorie 13 accidents du travail / trajet (dont une rechute) avec dont 12 ayant entraînés des journées d'incapacité de travail.

- Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

L'indice de fréquence au titre de l'année 2023 : 44,94 (40.44 en 2022 et 23.97 en 2021).

Concernant le taux de gravité, 13 accidents du travail répertoriés en 2023, avec 420 journées perdues en incapacités temporaires : 0.97 (0.64 en 2022 déjà en légère augmentation par rapport à 2021).

Enfin, les congés maternité et paternité représentent 868 jours dont 75 jours de congés paternité (438 jours en 2022, 538 jours en 2021).

5. Départ à la retraite / Disponibilité / Mutations

En 2023, il y a eu 11 départs en retraite, 3 départs en disponibilité, 5 personnes ont été mutées.

*En 2022, il y a eu 4 départs en retraite, 3 départs en disponibilité, 5 personnes ont été mutées
Pour mémoire 2021, il y a eu 9 départs en retraite, 5 départs en disponibilité, 4 personnes ont été mutées.*

6. Avancements de grade / Promotion interne / Réussite à concours en 2023

Tout au long de l'année 2023, nous avons procédé à :

- 64 avancements d'échelon ;
- 10 avancements de grade ;
- pas d'avancement par promotion interne.

Nous avons également eu 2 nominations suite à réussite à concours.

7. Frais de formation

Concernant les coûts de formation, ils s'établissent pour 2023 à près de 147 248,94 € avec la répartition suivante :

Montant cotisation CNFPT 2023	55 412,37	€
Coût formations autres organismes (formations sécurité principalement)	91 836,57	€
Total	147 248,94	€

Pour mémoire 2022, 118 407,56 €

8. Assurance statutaire

Le montant de l'assurance statutaire s'élève à 153 791 € en 2023, soit une diminution importante par rapport à 2022 (249 949 €) en raison de la conclusion d'un nouveau contrat ne prenant pas en compte le risque maladie ordinaire et l'instauration de franchise plus importante pour le risque AT et les congés de longue maladie et de longue durée.

Pour information, les garanties sont les suivantes :

- Décès (sans franchise) ;

- Accident de service et maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique (avec une franchise de 60 jours) ;
- Longue maladie et longue durée y compris temps partiel thérapeutique (avec une franchise de 90 jours) ;
- Maternité.

2. Les principales réformes mises en place en 2024

➤ Les facteurs législatifs et réglementaires :

- ✓ La revalorisation des rémunérations fixes (attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024), de 10% des frais déplacement, de la prise en charge des transports collectifs portée de 50% à 75%, de 10% des indemnités forfaitaires des jours de Compte Epargne Temps.
- ✓ Le versement de la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat (printemps 2024).
- ✓ L'adoption du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale, qui vise à élargir les possibilités offertes aux employeurs de promouvoir leurs agents. Entrée en vigueur le 1er janvier 2024, cette réforme assouplit les mécanismes de contingentement de la promotion interne dans la fonction publique territoriale. Cette réforme devrait permettre de générer une augmentation moyenne de 50% des taux de promotion interne.

➤ Les facteurs internes :

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du régime indemnitaire avec la publication de nouveaux textes concernant la filière Police.
- ✓ La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).
- ✓ L'amélioration de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.
- ✓ Les évolutions du Règlement Intérieur et de ses annexes, notamment :
 - Politique de maintien dans l'emploi.
- ✓ La politique de recrutement et d'attractivité de la collectivité avec le triptyque « Maintenir Attirer Accueillir » (projet de vidéo de présentation des collectivités, la mise en œuvre d'un accueil des nouveau collaborateurs ...)
- ✓ L'enrichissement des Lignes Directrices de Gestion autant que de besoin.
- ✓ La poursuite du Pacte Social.

3. Les principaux sujets pour 2025

➤ Les facteurs législatifs et réglementaires :

- ✓ Un contexte budgétaire très serré au regard du contexte national qui devrait induire une maîtrise fine de la masse salariale.
- ✓ La protection sociale avec pour le risque prévoyance, la participation de la collectivité qui ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ✓ La prévision d'une hausse de 3 points par an du taux de cotisation à la CNRACL sur 4 ans.

➤ **Les facteurs internes :**

- ✓ La réflexion sur le RIFSEEP avec un bilan de la mise en œuvre du CIA.
- ✓ La poursuite de la politique de recrutement et d'attractivité de la collectivité avec le triptyque « Maintenir Attirer Accueillir » (présentation et déploiement des vidéos de présentation des collectivités, la poursuite de l'accueil mensuel des nouveaux collaborateurs...)
- ✓ Une politique de prévention en matière de santé et sécurité accrue avec des formations, des sensibilisations et des ateliers / conférence.
- ✓ Les évolutions du Règlement Intérieur et de ses annexes.
- ✓ L'enrichissement des Lignes Directrices de Gestion autant que de besoin.
- ✓ La continuité du Pacte Social (fonctions itinérantes ...).
- ✓ L'enrichissement des Lignes Directrices de Gestion autant que de besoin.